



Des Européens
compétents pour une
Europe compétitive



EUROPE
DIRECT

INFO DOSSIER no.3

Mai 2007

Des Européens compétents pour une Europe compétitive

Introduction

Au Conseil européen de Lisbonne en mars 2000, les chefs d'Etat et de gouvernement européens se sont engagés à faire de l'Union européenne l'économie fondée sur la connaissance la plus compétitive et dynamique du monde capable d'une croissance durable avec davantage et de meilleurs emplois et une plus grande cohésion sociale avant 2010. Deux ans plus tard ils exprimaient leur désir commun de faire de l'Europe un leader mondial pour la qualité de ses systèmes d'éducation et de formation, annonçant ainsi une transformation fondamentale des approches de l'éducation et de la formation dans l'ensemble de l'UE. L'UE est sur la bonne voie pour atteindre son objectif, mais il reste encore beaucoup à faire. Préparer les citoyens européens aux défis de la mondialisation est certes une tâche loin d'être aisée, mais la Commission européenne, en tandem avec les Etats membres, entend bien s'y atteler.

Ce dossier d'information étudie en détail la manière dont la Commission européenne s'emploie à encourager la compétitivité européenne en promouvant l'éducation et les compétences tant au niveau des Etats, qu'à celui de l'UE. Il contient 20 chapitres sur des sujets aussi divers que eTwinning, la mobilité des étudiants, la vieillesse active et la stratégie de 2010 pour l'Education et la Formation et fournit des exemples concrets d'initiatives pertinentes afin de donner au lecteur une idée de ce qui est possible. On trouvera dans chaque chapitre des liens vers d'importants documents législatifs ou des sites Internet qui faciliteront les recherches, ainsi que 20 diapositives qui pourront servir de support à une présentation.

Table des matières

Introduction		p. 2
Le Programme «Education et formation 2010»	1	p. 4
Le rôle de la Commission	2	p. 6
L'équilibrage de l'efficacité et de l'équité dans l'éducation et la formation européennes	3	p. 8
COMENIUS : renforcer la dimension européenne de l'éducation scolaire	4	p. 10
eTwinning : les TIC au service des écoles à travers l'Europe	5	p. 13
Moderniser l'enseignement supérieur - la stratégie de Lisbonne et le processus de Bologne	6	p. 16
ERASMUS ET PLOTEUS: améliorer la mobilité des étudiants dans l'UE	7	p. 18
Améliorer les opportunités de la jeunesse	8	p. 20
L'éducation et la formation tout au long de la vie	9	p. 23
Reconnaissance des qualifications: vers un cadre européen des qualifications	10	p. 26
Validation des apprentissages non-formel et informel	11	p. 29
Vocational Education and Training	12	p. 31
Une vieillesse active	13	p. 33
Promouvoir l'esprit d'entreprise dans l'UE	14	p. 36
Promouvoir l'apprentissage des langues	15	p. 38
Comblent les lacunes de l'innovation: vers un Espace européen de la recherche	16	p. 41
Une initiative vedette pour le XXIe siècle: l'IET	17	p. 43
Nouvelles technologies	18	p. 45
La coopération avec les pays tiers	19	p. 47
Agences et centres européens pour l'éducation et la formation	20	p. 49
Conclusion		p. 51

En mars 2000, au Conseil européen de Lisbonne, l'UE s'est fixé l'objectif de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde capable d'une croissance économique durable, accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale à l'horizon 2010. Afin d'atteindre cet objectif, les chefs d'Etat et de gouvernement ont prôné «non seulement une transformation radicale de l'économie européenne, mais aussi un programme de modernisation de la sécurité sociale et de l'éducation.» Deux ans plus tard, ils exprimaient leur désir commun de faire de l'UE un leader mondial sur le plan de la qualité de ses systèmes d'éducation et de formation, annonçant ainsi une transformation fondamentale des approches de ces domaines dans l'ensemble de l'UE. Le programme de travail de 10 ans résultant fournit un cadre stratégique clair et cohérent pour atteindre cet objectif. Ce chapitre évalue la part de l'éducation et de la formation dans la réalisation des objectifs fixés par la stratégie de Lisbonne.

1. Une définition du programme «Education et Formation 2010»

Le programme «Education et Formation 2010» est un ensemble de lignes directrices intégrées visant à accélérer la transition de l'UE vers une société fondée sur la connaissance. Il regroupe l'ensemble des actions dans les domaines de l'éducation et de la formation au niveau européen. Dans son [programme de travail de 10 ans](#) mis au point en 2002, le Conseil a distingué trois objectifs stratégiques divisés en treize priorités afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation dans l'UE. Les voici :

1er objectif stratégique : Améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation dans l'UE

- » Améliorer l'éducation et la formation des professeurs et des formateurs
- » Développer les compétences nécessaires pour une société fondée sur la connaissance
- » Permettre à tous d'avoir accès aux TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)
- » Augmenter le recrutement dans les filières scientifiques et techniques
- » Optimiser l'utilisation des ressources

2e objectif stratégique : Faciliter l'accès de tous à l'éducation et à la formation

- » Créer un environnement propice à l'apprentissage ouvert
- » Rendre l'éducation et la formation plus attrayantes
- » Favoriser une citoyenneté active, l'égalité des chances et la cohésion

3e objectif stratégique : Ouvrir l'éducation et la formation sur le monde

- » Renforcer les liens avec le monde du travail, la recherche et la société dans son ensemble
- » Développer l'esprit d'entreprise
- » Améliorer l'enseignement des langues étrangères
- » Accroître la mobilité et les échanges
- » Renforcer la coopération entre les Etats-membres de l'UE afin de promouvoir la mobilité individuelle

Dans cette optique, plusieurs [groupes de travail](#) et collèges de pays intéressés par des sujets précis ont été constitués afin d'aider à coordonner les activités européennes dans ces domaines et présenter leurs conclusions à la Commission et aux Etats-membres. Rassemblant des experts de 31 pays européens ainsi que des membres de la société civile et autres organisations internationales et européennes, leur rôle est de faciliter la mise en œuvre des objectifs pour l'éducation et la formation au niveau de l'UE par le biais d'échanges de bonnes pratiques, de voyages d'études, d'exams par les pairs et de nombreuses autres activités. Un Groupe permanent sur les Indicateurs et les «benchmarks» a été créé par la Commission pour les aider dans ces tâches et assurer le suivi des progrès accomplis.

Si la responsabilité de remplir les objectifs européens incombe aux Etats membres, il appartient à la Commission de jouer un rôle clé dans le suivi des progrès accomplis grâce à un ensemble de 29 indicateurs conjointement définis. Le Conseil de l'Education a retenu les 5 indicateurs prioritaires suivants :

- » Atteindre un taux moyen d'abandon d'études ne dépassant pas 10%
- » Augmenter d'au moins 15% le nombre total des diplômés en mathématiques, en sciences et en technologie dans les Etats membres en veillant à réduire le déséquilibre entre les sexes
- » Porter à 85% la proportion des jeunes de 22 ans titulaires d'un premier cycle universitaire
- » Réduire de moitié le pourcentage des jeunes de 15 ans accusant un retard dans la maîtrise de la lecture, des mathématiques et des sciences.
- » Porter à au moins 12,5% la participation moyenne de la population salariée adulte à une formation tout au long de la vie

2. Les principales initiatives

La Commission actualise un [abrégé](#) des principales initiatives dans les domaines de l'éducation et de la formation qui facilitera le suivi des progrès réalisés. Depuis l'année 2000, on a enregistré d'importantes initiatives dans les 13 domaines définis ci-dessus, comme l'attestent plusieurs documents clés. On peut citer des propositions de la Commission pour la création d'un Cadre européen de qualifications (septembre 2006), la constitution d'un Institut européen de Technologie (octobre 2006), une Résolution du Conseil pour une formation tout au long de la vie (juin 2002), ainsi que toute une série de propositions visant à créer une zone européenne d'éducation supérieure, dont le processus intergouvernemental de Bologne.

Exemples d'initiatives prises dans les domaines de l'éducation et de la formation depuis l'an 2000

[Programme d'Education et de Formation tout au long de la vie \(2007-2013\)](#)
novembre 2006

[Proposition pour la création d'un Institut européen de Technologie](#)
(octobre 2006)

Cadre européen de qualifications pour une Education et une Formation tout au long de la vie — [Mise en oeuvre du Programme communautaire de Lisbonne](#) (septembre 2006)

[Encouragement de l'esprit d'entreprise par le biais de l'éducation et de la formation — Mise en oeuvre du Programme communautaire de Lisbonne](#) (février 2006)

[Mobilisation des cerveaux de l'Europe ; permettre à l'enseignement supérieur de contribuer pleinement à la Stratégie de Lisbonne](#) (novembre 2005)

[Déclaration de Copenhague accroissement de la coopération européenne en matière de formation et enseignement professionnels](#) (novembre 2002)

[Le programme eLearning — concevoir l'éducation de demain](#)
(mars 2001)

Depuis le Conseil européen de Lisbonne en juin 2000, les sommets européens successifs ont reconnu le rôle clé que doit jouer la Commission européenne pour aider les Etats membres à réussir la transition vers une société de la connaissance et à atteindre leurs objectifs d'éducation et de formation. En fait, bien que les Etats membres soient responsables de leurs propres systèmes d'éducation, ce domaine a une dimension européenne évidente. Selon le principe de subsidiarité, les activités de la Commission complètent les actions entreprises au niveau national et contribuent à l'émergence progressive d'un système de coopération authentique entre les Etats membres. De meilleures éducation et formation (formelle, non-formelle et informelle) afin d'améliorer des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie sont la clé pour aider les citoyens européens à relever les multiples défis de la mondialisation. La Commission européenne est là pour fournir le soutien vital dont les citoyens et les Etats membres ont besoin pour atteindre leurs objectifs.

1. La subsidiarité

Si elle ne ménage pas ses efforts pour promouvoir la coopération entre les systèmes d'éducation et de formation nationaux, la Commission ne cherche en rien à créer une «politique commune» dans le domaine de l'éducation et de la formation. En effet, selon le principe de subsidiarité, chaque Etat membre de l'UE reste responsable du contenu et de l'organisation de son propre système d'éducation. Ce principe est explicitement formulé dans les Articles 149 et 150 du Traité qui stipulent que le rôle de l'UE est de contribuer au développement de l'éducation de qualité en encourageant la coopération entre les Etats membres et, si nécessaire, en soutenant et en complétant leur action. Cela laisse à la Commission suffisamment de champ pour faire une contribution utile au développement de la dimension européenne de l'éducation en encourageant la mobilité et en promouvant la coopération, par exemple entre des écoles et des universités, tout en sauvegardant l'autonomie des Etats membres.

Articles 149 & 150 du Traité de création de la Communauté européenne

Article 149: La Commission contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre Etats membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action

Article 150: La Commission met en œuvre une politique de formation professionnelle qui appuie et complète les actions des Etats membres

2. La contribution de la Commission dans la mise au point des politiques d'éducation et de formation dans l'UE

Ses deux principales lignes d'action:

- » La première est d'agir par le biais de Programmes d'action tel que [Socrates](#) (pour l'éducation) ou [Leonardo da Vinci](#) (pour la formation professionnelle). Ceux-ci sont le fruit d'une [codécision](#) au niveau européen entre les Conseil des ministres et le Parlement européen. Tous les programmes ont été intégrés aux différentes recommandations du Programme d'éducation tout au long de la vie 2007-2013.
- » La seconde est d'agir par le biais de la législation de l'UE promouvant la coopération entre les Etats membres sur le plan des mesures adoptées. Chacun des Etats membres recourt à des modes de législation propres pour appuyer les réformes. On citera également l'autre outil que sont les communications, destinées à soutenir la méthode ouverte de coordination. Un [abrégé](#) des principales initiatives en matière d'éducation et de formation depuis l'année 2000 est disponible sur le site [DG Education et Culture](#) (DG EAC)

La valeur ajoutée européenne

On trouvera la valeur ajoutée européenne dans des actions que l'Etat membre seul n'a pas les moyens de mettre en place et qui, pour des raisons d'échelle ou d'énergie, échoient à la Communauté mieux à même de les entreprendre. Les synergies résultant de la coopération européenne contribuent à donner une dimension européenne aux politiques d'éducation et de formation dans l'ensemble de l'UE.

3. La méthode ouverte de coordination (MOC)

La méthode ouverte de coordination qui a permis de créer un nouvel espace politique dans le domaine des politiques d'éducation et de formation dans l'UE est actuellement le mode dominant de prise de décisions. La MOC est apparue au Conseil européen de Lisbonne en l'an 2000, après que les dirigeants européens ont jugé qu'il s'agissait d'un moyen novateur de diffuser les bonnes pratiques et de réussir une meilleure convergence vers les principaux objectifs de l'UE sans recourir à la législation. En effet, contrairement aux procédures de prise de décisions traditionnelles, elle fixe des objectifs tout en restant décentralisée, en laissant le soin aux Etats membres de définir la meilleure manière de remplir ces objectifs. La Commission européenne joue un rôle central dans la gestion de la Méthode ouverte de Coordination qui se décompose en trois principaux points :

- » L'identification et la définition en commun des objectifs à remplir
- » Des instruments de mesure (statistiques, indicateurs) permettant aux Etats membres d'évaluer leurs progrès dans la réalisation des objectifs fixés
- » Des outils de coopération comparatifs visant à stimuler l'innovation ainsi que la qualité et la pertinence des programmes d'éducation et de formation (diffusion des bonnes pratiques, projets pilotes, etc.)

Équilibrer ces deux considérations est essentiel pour assurer la réussite de la mise en œuvre de l'agenda de Lisbonne pour la croissance et l'emploi tout en sauvegardant la cohésion sociale de l'UE. Le [Conseil Européen du printemps 2006](#) a défini l'efficacité et l'équité comme les «défis jumeaux» auxquels sont confrontés les systèmes d'éducation et de formation de l'Europe, et a conclu qu'ils sont essentiels pour le développement du potentiel durable de compétitivité de l'UE tout en protégeant le tissu social de l'Union. Toutefois, dans l'ensemble du continent européen, des contraintes budgétaires publiques font qu'on met davantage l'accent sur l'amélioration de la dimension économique de l'éducation et de la formation au détriment des considérations sociales. La Commission estime qu'il n'est pas nécessaire de faire un compromis entre les deux. Comme la rentabilité des investissements dans l'éducation et la formation dépasse de très loin les coûts encourus, il est souhaitable de viser des domaines où les profits économiques et les retombées sociales sont probants. Ce chapitre explique ce que l'on entend par «efficacité» et «équité» avant de décrire des moyens de s'assurer que l'on crée un bon équilibre entre les deux.

1. Une définition de l'efficacité et de l'équité

L'équité «désigne le degré auquel les individus peuvent bénéficier de l'éducation et de la formation, en matière de possibilités, d'accès, de traitement et de résultats. Un système est équitable si les résultats de l'éducation et de la formation sont indépendants du milieu socio-économique et d'autres facteurs conduisant à un handicap éducatif et que le traitement reflète les besoins spécifiques des individus en matière d'apprentissage.»

L'efficacité «porte sur la relation entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus. Un système est efficace si les moyens mis en œuvre donnent un résultat maximal. L'efficacité relative des systèmes éducatifs est généralement mesurée à l'aide des résultats de tests et d'examens, tandis que leur efficacité par rapport à la société tout entière et à l'économie est jugée à l'aune de leurs taux de retour sur les plans privé et social.»

2. Ignorer le «dividende social» de l'éducation et de la formation n'est pas sans conséquences

La modernisation des systèmes d'éducation et de formation dans les Etats membres est en grande partie motivée par la recherche d'une plus grande efficacité et d'une plus grande rentabilité. Néanmoins, cela ne devrait pas être les seuls critères permettant de mesurer la réussite. Investir plus et mieux dans le capital humain est le principe au cœur de la stratégie de Lisbonne pour l'emploi et la croissance.

La Communication de 2006 de la [Commission européenne sur L'Efficacité et l'Equité dans les systèmes européens d'éducation et de formation](#) souligne que les personnes n'ayant que peu ou pas de qualifications risquent de plus en plus de connaître le chômage et l'exclusion sociale et signale qu'en 2004, seuls 15% des nouveaux emplois seront accessibles à des personnes n'ayant qu'une formation scolaire élémentaire. Améliorer l'accès à l'éducation et à la formation dans l'UE est donc un impératif. Pour citer Jan Figel, le Commissaire européen pour l'Education, la Formation et la Culture, «les inégalités d'éducation et de formation ont d'énormes coûts cachés qui apparaissent rarement dans les systèmes de comptabilité publique. Si nous oublions la dimension sociale de l'éducation et de la formation, nous risquons d'encourir d'énormes coûts

¹ Staff Working Paper SEC(2006) 1096, pp.13-14.

réparateurs par la suite.» Les faits semblent corroborer ce point de vue. Des études ont montré qu'aux Etats-Unis, l'abandon des études supérieures par un jeune de 18 ans a, sur toute la durée de sa vie, un coût global estimé à 450 000 dollars US (350 000 €) dont les pertes en matière d'impôt sur le revenu, une demande accrue des soins de santé et d'aide publique et les dépenses liées à des taux plus élevés de criminalité et de délinquance. Au Royaume Uni, si 1% de la population active était titulaire d'un diplôme d'études secondaires au lieu de ne pas avoir de qualifications du tout, le bénéfice pour l'économie nationale serait approximativement de 665 livres sterling par an du fait d'une diminution de la criminalité et d'un accroissement des revenus potentiels.

3. Maximiser le dividende social

Comme la rentabilité des investissements en éducation et formation n'est visible qu'au bout de nombreuses années, les tentatives d'améliorer l'équilibre entre l'efficacité et l'équité sont de par leur nature même des engagements à long terme. De ce fait, la Communication de la Commission pour l'amélioration de l'efficacité et de l'équité dans l'éducation et la formation en arrive à quatre principales conclusions :

1) Les Etats membres devraient investir davantage dans l'enseignement pré-primaire

Recommandation: Les Etats membres devraient investir davantage dans l'enseignement pré-primaire. Celui-ci constitue en effet un moyen efficace de jeter les bases pour l'apprentissage ultérieur, la prévention des abandons scolaires, l'amélioration de l'équité des résultats et le relèvement des niveaux globaux de compétences.

2) Les Etats membres devraient éviter d'aiguiller trop tôt certains élèves vers des voies d'éducation fermées

Recommandation: On favorisera l'efficacité et l'équité en s'attachant prioritairement à améliorer la qualité des enseignants et des procédures de recrutement dans les zones défavorisées et à mettre au point des systèmes d'autonomie et de responsabilisation permettant d'éviter toute injustice.

3) Un enseignement supérieur «gratuit» exclusivement financé par l'Etat ne garantit ni un accès ni une participations équitables

Recommandation: Les Etats membres devraient mettre en place les conditions et les incitations requises pour engendrer des investissements publics et privés plus importants, notamment, le cas échéant, au moyen de droits d'inscription, combinés à des mesures financières d'accompagnement pour les personnes défavorisées.

4) Les Etats membres ont besoin de mettre au point une culture d'évaluation

Recommandation: Pour que les Etats membres puissent mieux comprendre et assurer un suivi de l'évolution de leurs systèmes, ils doivent disposer de canaux leur permettant de conduire et consulter les travaux de recherche pertinents, d'une infrastructure assurant la collecte des données nécessaires et de mécanismes d'évaluation des progrès accomplis au regard des politiques mises en place.

Le programme Comenius est l'un des quatre piliers du programme d'apprentissage tout au long de la vie de la Commission européenne avec les projets Erasmus, Leonardo da Vinci et Grundtvig. Il poursuit plusieurs objectifs : du renforcement de la dimension européenne de l'éducation scolaire en favorisant la coopération transnationale entre des écoles, à la promotion de l'apprentissage des langues et l'amélioration de la conscience culturelle. Ce projet qui aspire à convaincre au moins trois millions d'élèves à participer à des activités éducatives communes entre 2007 et 2013 vise à équiper nos enfants des compétences personnelles nécessaires pour relever les défis de demain et à s'assurer qu'ils ont les moyens de profiter pleinement des bénéfices du marché intérieur — avant tout la liberté de mouvement. Ce chapitre étudie les objectifs généraux du programme avant d'explorer ses quatre principaux axes, à savoir : les partenariats scolaires, les projets multilatéraux, la mobilité des individus et la formation des enseignants et enfin les réseaux Comenius. Il fournira ensuite un bref aperçu d'un projet Comenius.

1. Les objectifs de Comenius

Comenius cherche à encourager les élèves et les enseignants à acquérir un sentiment d'appartenance à une communauté européenne plus vaste et davantage tournée vers l'extérieur — une communauté qui, bien que caractérisée par une diversité de traditions, cultures et identités régionales, possède néanmoins de nombreuses valeurs communes. Il couvre la première phase d'éducation, de la maternelle et du primaire jusqu'à l'école secondaire et vise le secteur d'éducation scolaire dans son ensemble. Les élèves, les enseignants et autres personnels d'éducation, de même que les autorités locales, les associations parents-enseignants, les organisations non gouvernementales, les universités et les instituts de formation des professeurs peuvent tous y participer.

Comenius fournit un cadre européen aux partenariats entre écoles et aux formations continues des enseignants. En outre, il soutient le développement de cursus de formation des professeurs, de développement de programmes dans le domaine de formation initiale des enseignants et la création de nouveaux matériaux et techniques pédagogiques. Il accorde une importance particulière à des problèmes tels que l'apprentissage dans un cadre multiculturel — l'une des pierres angulaires de la citoyenneté européenne —, le soutien aux groupes désavantagés, la lutte contre l'échec scolaire et la prévention de l'exclusion.

2. Les partenariats scolaires Comenius

Les [partenariats scolaires Comenius](#) cherchent à promouvoir la dimension européenne de l'éducation en encourageant des activités de coopération entre des écoles en Europe. Ces projets donnent aux élèves et aux professeurs de l'Europe entière l'occasion de travailler ensemble sur le sujet de leur choix. Certains projets réclament la participation active des élèves, pendant que d'autres se concentrent sur les questions de pédagogie ou de gestion et ciblent les professeurs et le personnel administratif. Les partenariats scolaires aident élèves et professeurs à acquérir et perfectionner des compétences dans le domaine couvert par le projet, mais aussi et peut-être surtout à se familiariser avec le travail en équipe, les rapports sociaux, la planification et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Les partenariats scolaires de Comenius sont également un outil extrêmement utile pour la promotion de l'apprentissage des langues, puisqu'ils donnent tant aux élèves qu'aux professeurs l'occasion de se familiariser avec la langue de leur pays partenaire.

3. Les projets Comenius multilatéraux

Les principaux bénéficiaires des [projets multilatéraux Comenius](#) qui auront droit à de généreux financements sont des instituts de formation des enseignants. Sont éligibles les initiatives suivantes :

- » **Des projets qui créent, testent et proposent des cours de formation pour les enseignants**
- » **Des projets qui développent des programmes pour la formation initiale d'enseignants**
- » **Des projets qui développent des stratégies, des méthodes et des matériaux d'enseignement pour des groupes d'élèves précis**, élèves ayant des besoins éducatifs spécifiques, élèves en danger d'exclusion sociale et enfants de travailleurs migrants, de Roms, de voyageurs de tourisme et de voyageurs professionnels.

Ces idées ne sont que des exemples. D'autres projets seront également étudiés à condition qu'ils répondent aux exigences de base du programme Comenius. Pour plus d'informations et le détail des critères d'éligibilité, consulter le chapitre consacré à Comenius dans le [Guide du Programme d'Education et de Formation tout au long de la vie](#).

4. La mobilité des individus

[La mobilité des individus](#) couvre deux types différents d'activité : les assistanats Comenius qui donnent à de futurs enseignants l'occasion d'améliorer leurs connaissances d'autres langues européennes, de découvrir de nouveaux pays et des compétences pédagogiques différentes dans l'institution hôte. L'autre aspect est la formation continue des personnels d'éducation qui fournit aux professeurs et autres professionnels de l'éducation des bourses permettant de participer à des activités de formation continue. On trouvera des informations sur les activités éligibles aux financements Comenius dans [la base de données en ligne](#) de cours destinés aux personnels enseignants ou auprès des [Bureaux nationaux](#).

5. Les réseaux Comenius

Les [réseaux Comenius](#) encouragent la mise en réseaux d'établissements et organisations d'éducation participant à des projets multilatéraux autour de sujets d'intérêt commun. Les partenariats d'écoles sont également invités à y participer. Ils visent à fournir à leurs membres un soutien sur le plan du contenu et à promouvoir la coopération et l'innovation européennes dans des domaines thématiques précis revêtant une importance particulière dans un contexte européen. On trouvera d'autres informations sur les réseaux Comenius dans le [Guide du Programme d'Education et de Formation tout au long de la vie](#).

6. Des liens utiles

- » Le site [Europa](#)
- » [Le portail de l'espace Comenius](#)
- » [Le Schoolnet européen](#)
- » [Les Bureaux nationaux](#) qui soutiennent la mise en œuvre du Programme Comenius dans les Etats membres sont un relais utile tant pour les enseignants que pour les écoles

Une application du Programme Comenius Le projet de la science pratique

La Science pratique: Amener la science pratique dans la classe et dans l'âme et l'esprit des écoles européennes

Objectif

L'objectif du réseau Science pratique est de contribuer à l'amélioration et à la diffusion de l'enseignement des Sciences et Techniques dans les collèges et lycées de formation professionnelle à travers l'UE par le biais d'expériences dans la classe.

Participants

28 participants issus de 10 pays de l'UE, dont l'Ecole Européenne de Bruxelles, le Gymnasium Bonnstrasse, l'Université d'Oxford et l'Université de Ljubljana.

Description

Les défis auxquels l'Europe est confrontée en ces temps d'élargissement et de mondialisation donnent à l'éducation et notamment à l'enseignement des Sciences et des Technologies un rôle moteur dans la préparation des enfants d'aujourd'hui à l'UE de demain.

Dans le cadre du programme COMENIUS, 28 institutions de 10 pays européens (La Belgique, Chypre, le Danemark, ES, la Grèce, MT, le Portugal, RO, SL, le Royaume Uni) et un consortium transnational (l'Apprentissage Conceptuel des Sciences) ont créé le réseau «Science pratique».

Les sujets couverts par le Réseau «Science pratique» incluent les mathématiques, la physique, la robotique, l'informatique, l'archéologie, l'écologie, la botanique, la zoologie et l'astrophysique.

Parmi les réalisations concrètes, on citera la mise au point d'un ensemble de recommandations pédagogiques, la création de forums de discussion sur le Net, des expériences et des laboratoires virtuels, la production de lignes directrices pédagogiques dans plusieurs langues européennes et l'organisation d'ateliers et de conférences internationales.

La 4e Conférence internationale sur la Science pratique HSCI 2007 aura lieu à Ponta Delgada, Açores du 23 au 27 juillet 2007. Parmi les réussites passées et actuelles, on citera une série de cours de formation en robotique pour les enseignants, une Soirée de Science pratique au département de chimie de l'Université d'Oxford et une semaine de l'Archéologie en Galice, Espagne.

Le programme eTwinning aborde deux aspects cruciaux du programme d'Education et de Formation tout au long de la vie de la Commission européenne : l'éducation scolaire et les TIC (technologies d'information et de communication). Élément important du projet Comenius, il permet à des écoles des 27 Etats membres et au-delà de collaborer à l'aide de l'Internet. Ce programme s'articule autour d'une infrastructure informatique, un portail européen, qui permet aux utilisateurs d'avoir accès aux données concernant des partenaires eTwinning potentiels selon divers critères de choix (pays, âge, matières, etc.). Ce portail est soutenu par un réseau de Bureaux d'Assistance nationaux créés pour promouvoir etwinning au sein des Etats membres, en fournissant un soutien pédagogique et en surveillant et en évaluant les projets. Ce chapitre offre un bref résumé du programme eTwinning et souligne la facilité avec laquelle les écoles et universités d'Europe peuvent y participer. Un exemple pratique d'un récent projet eTwinning cité à la fin de ce chapitre devrait en inspirer bien d'autres.

1. eTwinning : partenariats entre écoles européennes

Qu'est-ce que le eTwinning?

eTwinning est un programme permettant à des écoles de créer et de développer des partenariats Internet avec d'autres écoles dans l'UE, ainsi qu'en Norvège et en Islande. Élément du Programme Education et Formation tout au long de la vie (voir chapitre 9), il favorise les échanges humains entre les écoles européennes par le biais du recours aux Technologies d'Information et de Communication (les TIC) en fournissant le soutien, les outils et les services requis par les écoles pour nouer des partenariats de courte ou longue durée dans n'importe quelle matière. Les participants aux projets eTwinning utilisent diverses technologies de pointe pour communiquer et collaborer, dont la visioconférence, les forums de discussion, les courriels, et la publication en ligne. Ce programme, par nature souple, donne aux participants la liberté de choisir le ou les sujets sur lesquels ils souhaitent se concentrer. Aujourd'hui, 23 667 écoles dans l'Europe entière sont inscrites dans la base de données eTwinning, ce qui représente un total de 3 560 projets.

Les caractéristiques et les outils d'eTwinning

Le [portail eTwinning](#) : le portail eTwinning fournit aux professionnels de l'éducation l'information et les outils nécessaires pour trouver des partenaires dans d'autres écoles européennes, enregistrer des projets et échanger des courriels et des informations. Ce site est divisé en deux parties : l'espace public, ouvert à tous, qui fournit des informations sur eTwinning, des idées et des exemples de projets, ainsi que des directives. L'espace réservé est accessible aux professionnels de l'éducation de toute l'Europe après un processus d'inscription simple. S'inscrire au portail vous permettra de chercher des partenaires, d'enregistrer un partenariat et d'accéder à un **Espace virtuel de partenariat** (un espace de travail qui n'est accessible qu'à votre école partenaire et vous-même).

Après votre inscription à la table de données eTwinning, vous pouvez utiliser le **Point de Rencontre** (forum de recherche de partenariat) et l'**Outil de recherche de partenaires**. Les données d'inscription que vous fournissez sont stockées dans une base de données et servent à vous associer avec des partenaires potentiels dans l'Outil de recherche de partenaires. Le **carte etwinning** est une base de données regroupant écoles et projets eTwinning dans tous les pays participants. On mènera des recherches à l'aide des critères suivants : école, pays, région, thème et sujet professionnel.

[Les kits de projets tout prêts](#) fournissent aux professionnels de l'éducation un guide étape par étape du montage de projets réussis. Les kits qui peuvent être adaptés pour répondre à des exigences pédagogiques précises sont disponibles pour un vaste éventail de sujets : langues étrangères, littérature et culture, mathématiques et science, environnement, géographie ; l'Europe, ses institutions, les valeurs et droits européens, les besoins spécifiques en matière d'éducation. La [galerie](#) fournit aux utilisateurs des exemples pratiques d'eTwinning. Une fois que vous vous serez inscrit, vous pouvez faire des recherches dans la base de données des projets où vous trouverez des descriptions ainsi que des liens vers plus d'informations. Les projets sont choisis par les [Bureaux d'Assistance nationaux](#) (BAN).

2. Comment procéder

S'inscrire au programme eTwinning est un processus simple composé de trois étapes :

- » Première étape : S'inscrire . Le formulaire vous demande des données sur votre école, votre projet et vous-même. Une fois inscrit, vous aurez un nom d'utilisateur et un mot de passe vous donnant accès au bureau eTwinning.
- » Deuxième étape : Trouver un partenaire. Si vous n'avez pas encore de partenaire, vous pouvez en chercher un à l'aide de l'Outil de recherche de partenaires et du Point de Rencontre.
- » Troisième étape : Enregistrer son projet. Une fois que vous avez trouvé un partenaire et que vous vous êtes mis d'accord sur le genre de projet que vous voulez monter, vous pouvez procéder à l'enregistrement. Cela vous donnera accès aux outils disponibles dans l'Espace virtuel et le droit d'utiliser le Label et la Fiche de suivi, ce qui vous permettra de communiquer avec votre Bureau d'Assistance à propos des progrès de votre projet.

C'est aussi simple que ça!

3. Et enfin...

Des [événements](#) sont organisés dans toute l'Europe pour informer les écoles et les individus au sujet de eTwinning. Des conférences, des journées d'information, des séances de formation et des cérémonies de récompenses ont lieu tant au niveau européen que national. Pour en savoir plus sur les événements prévus dans votre pays, contactez votre BAN.

[La lettre d'information](#) fournit des informations sur les écoles participant au eTwinning et suggère des moyens de participer au programme. L'objectif est de créer une communauté eTwinning où des professeurs peuvent partager leur expérience. Mise en ligne une fois par mois sur le Portail, elle est disponible dans 20 langues.

Des questions?

Contactez le [Bureau d'assistance européen](#) ou le Bureau d'Assistance national.

eTwinning en pratique Projet eTwinning de janvier 2007: [Our way to save our planet](#)

Participants:

6 écoles situées dans 5 Etats membres différents : le Danemark, l'Italie, la Slovaquie, les Pays-Bas, la Pologne

Âge des élèves:

5-13

Thème:

l'environnement

Langues:

allemand, anglais

Durée:

trois ans

Type d'école:

secondaire, primaire, maternelle

Brève description du projet:

6 écoles d'Europe travaillent ensemble à divers sujets liés à l'environnement sur une période de 3 ans. 1e année : les déchets et le traitement des déchets. 2e année : la pollution de l'air, de l'eau et du sol ; 3e année : les énergies de remplacement

Objectifs:

- » Faire prendre conscience aux élèves du rapport entre leur comportement et ses conséquences sur l'environnement
- » Insuff er un sens des responsabilités aux élèves quant à l'état de l'environnement
- » Réunir des connaissances sur l'état de l'environnement dans d'autres pays européens
- » Accroître les connaissances des problèmes de l'environnement et de la protection de l'environnement

Valeur pédagogique:

- » Faire prendre conscience aux élèves des problèmes de l'environnement et éveiller leur sens des responsabilités vis-à-vis de l'environnement
- » Améliorer les capacités de recherche et d'utilisation des TIC des élèves, leurs connaissances des autres pays européens, leur conscience sociale et leurs aptitudes linguistiques
- » Donner aux enfants un sentiment de citoyenneté européenne

Avec le déclin de l'industrie manufacturière et des avancées technologiques majeures dans tous les domaines, l'économie européenne connaît un changement rapide et irréversible. Dans les décennies à venir, la croissance et le système de protection sociale vont devenir de plus en plus dépendants d'industries et de services fondés sur la connaissance et de plus en plus d'emplois requerront des diplômes de l'enseignement supérieur. Les universités européennes sont donc la clé du succès de la Stratégie de Lisbonne. Toutefois, en l'état actuel des choses, le secteur de l'enseignement supérieur de l'UE lutte pour atteindre son vrai potentiel dans la préparation des citoyens européens aux défis de la mondialisation. Il faut des réformes poussées et un plus grand investissement dans la mondialisation et la qualité si l'on veut que les universités européennes puissent rivaliser avec des institutions d'autres parties du monde. En cherchant à augmenter la convergence des systèmes d'éducation supérieure européens, le processus de Bologne vise à faciliter la création d'un Espace européen d'Enseignement supérieur, afin d'accélérer l'avènement de la société de la connaissance et de rétablir la fière réputation de l'UE en tant qu'un des centres mondiaux de l'excellence académique.

1. La politique européenne de l'enseignement supérieur — des réformes nécessaires

La politique de la Commission européenne en matière d'enseignement supérieur vise à réformer les systèmes d'enseignement supérieur, à les rendre plus cohérents, plus souples et plus réactifs aux besoins de la société. Des réformes sont nécessaires afin d'affronter les défis de la mondialisation et de former et de reformer la main-d'œuvre européenne. Ces réformes devraient permettre aux universités de jouer leur rôle dans l'Europe de la connaissance et d'apporter une contribution sérieuse à la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. La commission a identifié trois grands domaines de réforme dans le domaine de l'enseignement supérieur :

Réforme des programmes: le système des trois cycles (licence, master, doctorat), un apprentissage fondé sur la compétence, des voies d'apprentissage flexibles, reconnaissance, mobilité

Réforme de la gestion: autonomie des universités, partenariats stratégiques incluant des entreprises, assurance de qualité

Réforme du financement: diversification des revenus des universités, mise en valeur des compétences, promotion de l'équité, de l'accès et de l'efficacité, le rôle possible des droits d'inscription, les bourses et prêts, un financement ciblé de l'UE

2. Les défauts du système actuel

L'Union européenne a l'une des sociétés les mieux formées du monde. Toutefois, par comparaison avec d'autres pays, les taux de participation à l'enseignement supérieur sont faibles. Seuls 22% de la population en âge de travailler de l'UE sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, chiffre bien inférieur à celui des Etats-Unis (39%), du Canada (45%), du Japon (37%), ou de la Corée du Sud (30%). Le manque d'investissements est aggravé par la nature très fragmentée de l'enseignement supérieur européen, où les différences de traditions, de langues et de règles sont souvent une entrave à une coopération significative entre des universités/instituts individuels. C'est également un reflet de l'incapacité du secteur universitaire de collaborer avec le secteur privé, ce qui a fini par déboucher sur un manque d'esprit d'entreprise et de compétences adaptées au marché du travail moderne de l'Europe.

3. Le Processus de Bologne : vers un Espace européen de l'Enseignement supérieur

Tenant compte de ces défauts, l'Union européenne travaille avec d'autres pays européens à un projet passionnant visant à harmoniser les systèmes d'enseignement supérieur dans l'ensemble du continent. La première étape de ce processus a été la signature de la [Déclaration de Bologne](#) en juin 1999 qui a instauré un faisceau de réformes nécessaires pour rendre l'enseignement supérieur européen plus compatible et comparable, plus compétitif et plus attrayant pour les citoyens européens et pour les citoyens et érudits extérieurs à l'UE. Le Processus de Bologne est une initiative intergouvernementale cherchant à créer un Espace européen de l'Enseignement supérieur avant 2010 et à promouvoir l'enseignement supérieur européen dans le monde entier. Ratifié par 45 pays, il agit en dehors du cadre de prise de décision formel de l'UE, les décisions étant prises par consensus. Le processus de Bologne peut être considéré comme un complément de la politique de la Commission dans le domaine de l'enseignement supérieur qui s'appuie sur des programmes européens tels que Erasmus, Tempus et Erasmus Mundus (cf. Chapitre 19). La Commission qui encourage les initiatives de Bologne au niveau européen fait partie du groupe de suivi de Bologne et du Conseil de Bologne. Le [communiqué de Bergen](#) de mai 2005 a constaté les progrès réalisés et a confirmé trois priorités définies lors de réunions antérieures : le système de diplômes, l'assurance de qualité et la reconnaissance des diplômes et de durée des études. Les ministres ont également identifié de nouveaux défis et priorités, dont l'enseignement supérieur et la recherche, la dimension sociale, la mobilité et l'attrait de l'Espace européen de l'Enseignement supérieur et la coopération avec d'autres parties du monde. Un nouvel inventaire a été lancé en prévision de la prochaine réunion ministérielle à [Londres](#) en mai 2007.

4. La modernisation de l'enseignement supérieur – le programme de Lisbonne pour les universités

Les réformes de programme de Bologne sont importantes, mais il faut aller plus loin si l'on veut moderniser l'enseignement supérieur en Europe. Les gouvernements devraient accorder davantage d'autonomie aux institutions. Les universités devraient moderniser le contenu de leurs programmes, créer des campus virtuels, réformer leur mode de gestion, diversifier leurs financements et s'ouvrir à de nouveaux types d'étudiants, à l'entreprise et à la société dans son ensemble. En mai 2006, la Commission a publié une communication intitulée *Faire réussir le projet de modernisation pour les universités : formation, recherche et innovation* qui prônait neuf mesures :

- » Démanteler les barrières autour des universités
- » Assurer une autonomie et une responsabilité des universités
- » Créer des incitations pour conclure des partenariats structurés avec le monde économique
- » Fournir le bon mélange de compétences pour le marché du travail
- » Dynamiser le soutien pour l'enseignement et la recherche
- » Renforcer l'inter- et la transdisciplinarité
- » Accroître la connaissance par le biais d'une meilleure interaction avec la société
- » Récompenser l'excellence au plus haut niveau
- » Accroître la visibilité et l'attrait de l'Espace européen de l'Enseignement supérieur et l'Espace de la recherche européenne dans le monde

Cette communication, rédigée à la demande de la réunion informelle du Conseil européen à Hampton Court (RU), a été ratifiée lors de la réunion officielle de Bruxelles en juin 2006. La première mesure citée est une référence aux réformes de Bologne : qualifications comparables (cycle court, licence, Master, doctorat) ; programmes modernisés et souples adaptés aux besoins du marché du travail, et systèmes fiables d'assurance de qualité. Ces mesures requièrent des incitations ciblées de la part des autorités nationales responsables afin d'assurer leur réelle mise en œuvre au lieu d'une simple conformité superficielle aux normes. Il faut également rénover les programmes dans des disciplines ou des professions précises, à l'aide de comparaisons et en tenant compte des meilleures pratiques au niveau européen. La Commission travaille avec les Etats membres et le secteur de l'enseignement supérieur pour faciliter la mise en œuvre du programme de modernisation en recourant à ce que l'on appelle la Méthode ouverte de Coordination (dialogues entre petits groupes de décideurs et d'experts, activités d'apprentissage par les pairs indicateurs, «benchmarks», rapports et analyses), en prenant des initiatives particulières (Assurance de la qualité, ECTS, CEC, IET, etc.) et en soutenant les initiatives extérieures (projets pilote, associations, réseaux, etc.) par le biais du Programme pour la Formation et l'Education tout au long de la vie. Cette année, la Commission lancera une nouvelle initiative visant à créer un Forum pour l'Université – la coopération avec l'Industrie.

A l'heure actuelle, les programmes de l'UE ont permis à plus d'un million et demi d'étudiants, de professeurs et de stagiaires de mener une partie ou la totalité de leurs études ou de leur formation dans un autre pays européen. Cette forme de mobilité est néanmoins limitée par les financements mis actuellement à la disposition des citoyens de l'UE et certains rencontrent encore des difficultés lorsqu'ils cherchent à poursuivre de leur propre initiative des études à l'étranger. Parmi les problèmes les plus couramment rencontrés par les étudiants, on peut citer les procédures d'admission, les difficultés pour obtenir des permis de séjour et la reconnaissance dans leur pays des études effectuées à l'étranger. Depuis plusieurs décennies, la Commission européenne ne ménage pas ses efforts pour améliorer la mobilité des étudiants dans l'Union européenne, convaincue que la valeur ajoutée personnelle acquise pendant une période d'études à l'étranger est non seulement un plus pour l'individu mais qu'elle est de nature à stimuler à long terme la croissance et la compétitivité européennes. Ce chapitre examine les mesures existantes visant à améliorer la mobilité des étudiants dans l'Union européenne, en se concentrant notamment sur le programme d'échanges Erasmus et le portail PLOTEUS.

1. Le programme ERASMUS

Dès la première année universitaire, 3244 étudiants ont participé au programme [Erasmus](#) lancé en juin 1987. A l'heure actuelle, 2199 instituts d'études supérieures de 31 pays participent au programme. Depuis sa création, 1,5 million d'étudiants a mené à bien un cycle d'études en dehors de son pays d'origine, et la Commission espère atteindre un total de 3 millions en 2012. Couvrant les 27 membres de l'UE plus l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Turquie, Erasmus s'est vu attribuer un budget de 3,1 milliards d'Euros pour la période 2007-2013. Vu la popularité de ce programme, c'est une somme relativement modeste, mais un encouragement suffisant pour les centaines de milliers d'étudiants européens qui opteront pour une expérience d'études à l'étranger dans les années à venir.

Le programme Erasmus a été créé pour promouvoir la mobilité des étudiants et des enseignants à l'intérieur de l'UE et pour faciliter le développement de projets de coopération transnationale entre les universités européennes. A l'heure actuelle, neuf établissements d'études supérieures sur dix participent à ce programme. Au fil des années, Erasmus est devenu bien plus qu'un simple programme d'éducation, donnant à de nombreux étudiants européens l'occasion de découvrir pour la première fois la vie dans un pays étranger. Par conséquent, il est devenu l'une des initiatives les plus connues et appréciées de l'UE.

2. Comment y participer?

Tout étudiant souhaitant participer à un échange Erasmus doit répondre aux critères suivants:

- » Etre inscrit à un cursus d'études supérieures menant à un diplôme (dont un doctorat) dans l'un des 31 pays participants (les 27 de l'UE + la Norvège, le Liechtenstein, l'Islande et la Turquie).
- » Avoir achevé au moins la première année de ses études universitaires

Le bureau des relations internationales ou le Bureau Erasmus de votre université vous renseigneront sur la manière de participer au programme Erasmus. Ils peuvent vous renseigner sur tous les échanges auxquels participe votre établissement. Le site Europa et les sites des universités ont également des données sur les institutions et pays participants et le type d'activités proposées.

Pour faciliter la reconnaissance des études menées à bien à l'étranger, la plupart des universités européennes ont adopté le Système européen de transferts de crédits (ECTS). L'ECTS et le supplément au diplôme Europass (cf. chapitre 12) fournissent un barème commun pour mesurer la somme de travail de l'étudiant et donnent une idée claire des progrès accomplis par des étudiants dans un domaine.

Enfin le [réseau Erasmus](#) est une source très utile de soutien et de renseignements pour les participants Erasmus, qu'ils songent à s'enrôler ou qu'ils y participent déjà. Organisation étudiante à but non lucratif, il a été créé pour favoriser la mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur au nom du principe de l'entraide entre étudiants. Il coopère avec les institutions, autres organismes pertinents et décideurs de l'Europe.

3. PLOTEUS

En mars 2003, la Commission a lancé [PLOTEUS](#), un portail sur les opportunités d'études en Europe. PLOTEUS fournit aux étudiants, demandeurs d'emploi, travailleurs, parents, conseillers d'orientation et enseignants tous les renseignements nécessaires pour suivre des études en Europe. En plus d'offrir des renseignements sur l'apprentissage tout au long de la vie, il fourmille de liens utiles vers des sites et des bases de données d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur, des écoles, la formation professionnelle et la formation continue pour les adultes. Les étudiants participant au programme d'échanges Erasmus y trouveront la description et les explications des différents systèmes d'enseignement en Europe, une section sur les bourses (qui contacter, comment postuler) et un guide contenant tout ce qu'il est nécessaire de savoir quand on part s'installer dans un autre pays européen : le coût de la vie, les frais d'inscription, la recherche d'un logement, le cadre légal, etc..

L'Union européenne compte actuellement plus de 75 millions de jeunes âgés de 15 à 25 ans. La Commission européenne qui considère qu'investir dans la jeunesse, c'est investir dans l'avenir en a fait l'une de ses priorités pour remplir l'objectif politique fixé par le Conseil de Lisbonne en 2000, à savoir faire de l'Europe «l'économie fondée sur la connaissance la plus compétitive et dynamique du monde» avant 2010. Les traités européens fournissent un cadre juridique pour des actions dans un vaste éventail de domaines concernant directement ou indirectement les jeunes, dont la discrimination, la citoyenneté européenne, l'emploi, l'exclusion sociale, l'éducation, la formation professionnelle et la mobilité des jeunes chercheurs. Outre les politiques de la Communauté visant des secteurs précis, il existe également une large gamme d'initiatives plus vastes destinées à encourager la mobilité de la jeunesse, les échanges interculturels, la citoyenneté et le travail volontaire. Cela inclut le programme Jeunesse en action (2007-2013) créé pour inspirer aux jeunes un sentiment de citoyenneté européenne et les impliquer dans la construction de l'avenir de la communauté. C'est le sujet du chapitre présent.

1. Vers une politique européenne de la jeunesse

Le premier programme de l'Union européenne visant les jeunes a vu le jour en 1988 quand la Commission européenne a lancé son programme [Jeunesse pour l'Europe](#) destiné à fournir un cadre pour les échanges entre jeunes. A la suite de cela, la Commission a créé un [Service volontaire européen](#) pour les jeunes en 1996, avec l'objectif de promouvoir la mobilité et le travail volontaire dans l'ensemble du continent. Ces deux programmes ont ensuite été intégrés dans le [programme Jeunesse](#) qui a duré de 2000 à 2006.

Le Livre blanc de 2001, intitulé [Un nouvel élan pour la jeunesse européenne](#) (aussi connu sous le nom de Livre blanc sur la jeunesse) a été publié à la suite d'une vaste consultation aux niveaux nationaux et européen. En ce qui concerne l'emploi des jeunes, il appelait les Etats membres à «mettre en œuvre des politiques favorables à l'intégration et à la progression de tous dans le marché du travail» qui s'articulent autour de quatre piliers :

- » Améliorer la capacité d'insertion professionnelle
- » Développer l'esprit d'entreprise et la création d'emplois
- » Encourager l'adaptabilité des entreprises et de leurs salariés
- » Renforcer les politiques d'égalité des chances entre les femmes et les hommes¹.

Le [Pacte européen pour la jeunesse](#), adopté par le Conseil européen en mars 2005 était destiné à soutenir les objectifs révisés de Lisbonne concernant la promotion de la croissance et la création d'emplois meilleurs et plus nombreux. Il se compose de trois volets :

- » Employment and social integration
- » Education, training and mobility
- » Reconciling work and family life

Depuis, la Commission européenne a entrepris de développer un [dialogue structuré](#) avec la jeunesse qui cherche à l'impliquer de manière active dans les débats de prises de décision politiques et dans des dialogues liés au programme européen. Conçu comme une suite directe du Livre blanc sur la jeunesse, le dialogue structuré dérive du [Plan D pour Démocratie, Dialogue et Débat](#). On pourra télécharger les grandes lignes du cycle du dialogue structuré sous les présidences allemande, portugaise et slovène à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/youth/policies/docs/sd18_month_presentation_6-10-06_en.pdf.

¹ COM(2001)681final, 21.11.2001, p. 20

2. Jeunesse en Action : un outil concret pour soutenir les activités des jeunes au niveau européen

Le successeur du Programme JEUNESSE, le [Programme Jeunesse en Action](#) couvre la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2013, avec un budget total de 885 millions d'Euros. Il s'agit d'un instrument clé pour fournir aux jeunes des opportunités d'études non-formelles et informelles ayant une dimension européenne. Ce programme est ouvert à tous. Il favorise notamment la participation de jeunes issus de milieux défavorisés, avec pour cibles ceux qui sont âgés de 15 à 28 ans (dans certains cas de 13 à 30 ans).

Les activités entreprises dans le contexte du programme «Jeunesse en action» se décomposent en cinq actions :

- » **Action n°1** — Jeunesse pour l'Europe: renforcer les échanges entre jeunes, soutenir les initiatives des jeunes et encourager la participation des jeunes à la vie démocratique
- » **Action n°2** — Le Service volontaire européen: encourager les jeunes à prendre part à une activité volontaire à l'étranger bénéfique pour la communauté
- » **Action n°3** — Jeunesse dans le monde: soutenir les échanges entre jeunes et la coopération dans le domaine de la jeunesse avec des pays partenaires
- » **Action n°4** — Systèmes d'appui à la jeunesse: promouvoir le développement de programmes d'échanges, de formation et d'information
- » **Action n°5** — Coopération européenne dans le domaine de la jeunesse: contribuer au développement d'une coopération en matière de politiques dans le domaine de la jeunesse⁴.

3. Quelques conseils pour lancer un projet dans le cadre du programme Jeunesse en Action

Avant de chercher à lancer un projet dans le cadre du programme Jeunesse en Action, il est utile de garder à l'esprit les points suivants:

- » **Mise en œuvre du programme:** Le Programme est largement décentralisé et géré par un réseau [d'agences nationales](#) établies dans les 31 pays participants. Certaines actions précises dépendent de la gestion centralisée de [l'Agence exécutive «Education, audiovisuel et culture»](#).
- » **Dates limite de candidature:** Pour les projets choisis au niveau décentralisé, on compte 5 dates limite par an (1er février, 1er avril, 1er juin, 1er septembre, 1er novembre). Pour ceux qui sont choisis au niveau centralisé, on compte 3 dates limite par an (1er février, 1er juin, 1er septembre)
- » **les formulaires de candidature** sont disponibles sur le site de la Commission: http://ec.europa.eu/youth/yia.forms/forms_yia_en.html
- » **Les candidats éligibles:** une demande de bourse peut être soumise par : des organisations ou associations à but non lucratif, des organismes publics nationaux, régionaux et locaux impliqués dans le travail avec la jeunesse, des groupes informels de jeunes. (Des exceptions sont possibles pour certaines actions.)
- » **Co-financement:** Les promoteurs des projets doivent trouver d'autres sources de financement en plus de la bourse accordée par la Communauté.

- » Voir le [Guide du Programme](#) Jeunesse en Action pour davantage de détails sur le programme et la base de données de groupes de partenariats d'échange [Jeunesse pour l'Europe](#) afin de trouver des partenaires éventuels. Les [agences nationales](#) sont également des points de contact clés pour qui souhaite lancer un projet.
- » La base de données européenne pour les organisations accréditées-EVS contient des renseignements utiles sur les pays du programme et les pays partenaires voisins du sud-est de l'Europe.
- » Enfin, les centres de ressources [Salto](#) fournissent des renseignements sur le travail dans le domaine de la jeunesse et les possibilités de formation, et organisent des formations ainsi que des activités de mise en place de partenariat du travail pour soutenir des organisations et les agences nationales dans le cadre de la politique européenne pour la jeunesse.

² L'éducation formelle qui est généralement prodiguée dans des écoles, des universités ou des instituts de formation donne lieu à un diplôme ou à un certificat. L'éducation non-formelle comprend l'éducation libre d'adultes au sein de cercles d'études, de projets ou de groupes de discussion progressant à leur propre rythme, sans examen à la fin. Elle est néanmoins structurée, intentionnelle du point de vue de l'étudiant et mène à une certification. L'éducation informelle peut être partout, au sein de la famille, sur le lieu de travail, dans des ONG, des groupes de théâtre, ou peut également renvoyer à des activités individuelles chez soi, comme la lecture d'un livre. Dans la plupart des cas, elle n'est ni structurée, ni intentionnelle.

³ A savoir des pays qui ont signé des accords avec la Communauté dans le domaine de la jeunesse (cela inclut les pays partenaires voisins et autres pays partenaires du reste du monde).

⁴ c-à-d la création d'un dialogue structuré entre des jeunes, ceux qui participent au travail avec la jeunesse, des organisations de jeunesse et des responsables de politiques pour la jeunesse.

L'avenir de l'Europe dépend de la capacité de ses citoyens de faire face aux défis économiques et sociaux associés à la globalisation, capacité que favorisera une meilleure intégration des systèmes nationaux d'éducation et de formation de l'UE. Conscients de ce fait, la Commission et les Etats membres cherchent actuellement à faciliter la transition de l'Europe vers une société fondée sur la connaissance par le biais de la création d'un Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, dont la promotion est au cœur de la Stratégie de Lisbonne. Avec la récente adoption du Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie couvrant la période 2007-2013, l'UE vient de se doter d'une structure pertinente pour promouvoir les opportunités d'apprentissage de l'enfance à l'âge mûr et faire de l'éducation et de la formation européennes une référence de qualité mondiale. Ce chapitre examine le concept de l'apprentissage tout au long de la vie et guide le lecteur à travers les étapes qui ont mené au Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie 2007-2013 actuel avant de lui fournir un exemple concret d'une action possible dans le cadre de ce programme.

Structure du programme d'apprentissage tout au long de la vie

COMENIUS

Education scolaire

Objectif:

1 écolier participant sur 20 2007-2013

ERASMUS

Enseignement supérieur et formation de niveau supérieur

Objectif:

3 millions d'étudiants Erasmus en 2011

LEONARDO DA VINCI

Education et formation professionnelles

Objectif:

150 000 participants Leonardo en 2013

GRUNDTVIG

Education des adultes

Objectif:

15000 mobilités Grundtvig en 2013

Programme transversal

4 activités clés: Développement de mesures, apprentissage des langues, TIC, diffusion des meilleures pratiques

Jean Monnet Programme

3 activités: Action Jean Monnet, institutions européennes, associations européennes

1. Une nouvelle approche du travail et de l'éducation dans l'UE

Encourager les gens à rester plus longtemps dans la vie active et à acquérir de nouvelles compétences tout au long de leur vie au travail fait partie de la volonté actuelle de stimuler l'économie européenne. L'apprentissage tout au long de la vie est donc destiné à devenir le principe directeur de toutes les activités d'éducation et de formation dans l'UE jusqu'en 2010. L'expression «éducation et formation tout au long de la vie» renvoie à tout type d'activité d'apprentissage entreprise pour des raisons personnelles, professionnelles, civiques ou sociales. Cela peut prendre place à l'intérieur ou à l'extérieur des systèmes formels d'éducation et de formation. Son principal objectif est de permettre aux citoyens européens de tous les âges d'avoir accès à une vaste diversité d'opportunités d'éducation et de formation de grande qualité dans l'ensemble de l'UE en augmentant l'investissement dans le capital et le savoir humains, en facilitant l'acquisition de compétences de base et en promouvant une culture d'apprentissage plus novatrice et plus souple. L'accent mis par la Commission sur l'apprentissage tout au long de la vie commence à porter ses fruits. Le nombre des adultes enrôlés dans des stages de formation dans l'UE a régulièrement augmenté pour s'élever à 9,4% en 2004. Selon la Stratégie européenne de l'emploi, le niveau moyen de participation à l'apprentissage tout au long de la vie dans l'UE devrait être d'au moins 12,5% de la population adulte en âge de travailler en 2010.

2. Vers un Espace européen de l'apprentissage tout au long de la vie

C'est avec le lancement en 1996 de l'Année européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie que ce concept a commencé à retenir l'attention générale. L'objectif alors était de développer la dimension européenne de l'éducation, d'améliorer la coopération entre les spécialistes de l'éducation et de la formation et le monde des affaires et de sensibiliser les partenaires sociaux européens. A la suite du Conseil européen de Lisbonne en mars 2000 qui a défié l'UE de devenir l'économie fondée sur la connaissance la plus compétitive et dynamique du monde en 2010, le Conseil européen de Feira de juin 2000 a exhorté la Commission et les Etats membres à produire une stratégie cohérente pour donner accès à l'éducation et à la formation tout au long de la vie à tous les Européens. Le [Mémoire sur l'éducation et la formation tout au long de la vie](#) a lancé une consultation publique impliquant 12 000 enseignants, étudiants et membres de la société civile issus des Etats membres, de l'Espace économique européen et des pays candidats et jeté les bases de l'Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

La [Communication](#) de 2001 de la Commission sur la réalisation d'un Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie a identifié plusieurs composants nécessaires pour transformer les systèmes traditionnels d'éducation et de formation:

- » Adopter une **approche de l'éducation en partenariat** impliquant les citoyens européens, la Commission européenne et les autres institutions européennes, les Etats membres, l'EEE et les pays candidats, les partenaires sociaux, les ONG et les organisations internationales.
- » Identifier les **besoins de l'apprenant** afin qu'ils répondent aux exigences du marché du travail
- » Consacrer les **ressources nécessaires en temps et en financement** à l'éducation et encourager une augmentation des investissements privés et publics, ainsi que de nouveaux modèles d'investissements.
- » Créer une **culture de l'éducation et de la formation** afin de motiver les apprenants potentiels et rendre l'éducation plus accessible. Cela requiert une nouvelle approche de la valorisation de l'éducation et de la formation, sous-entendant que toutes les formes d'apprentissage méritent d'être reconnues qu'elles soient formelles, non-formelles ou informelles.

La [recommandation de 2005 sur les compétences clés](#) pour l'éducation et la formation tout au long de la vie de la Commission, adoptée par le Parlement européen en septembre 2006, identifiait huit compétences clés requises pour le développement et l'épanouissement personnel, la citoyenneté active et l'emploi : la communication en langues étrangères, les compétences numérique et technologique, l'esprit d'entreprise et des compétences sociales, interculturelles et interpersonnelles.

3. Le passage à la vitesse supérieure : le Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie 2007-2013

La création d'un Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie a été fortement stimulée par l'adoption de la proposition ambitieuse de la Commission d'un [Programme d'éducation et de formation](#) tout au long de la vie en octobre 2006. Couvrant la période 2007-2013, ce programme a un budget de 7 milliards d'Euros pour soutenir des projets et des activités encourageant l'interaction, la coopération et la mobilité entre les systèmes nationaux d'éducation et de formation au sein de l'UE. S'adressant à toute la gamme d'opportunités d'apprentissage de l'âge tendre à la vieillesse, le Programme repose sur quatre piliers ou sous-programmes : le [Programme Comenius](#) qui s'adresse aux besoins en enseignement et apprentissage des pré-scolaires, des élèves de l'école primaire et de l'enseignement secondaire ; le [Programme Erasmus](#) pour les étudiants de l'enseignement supérieur formel ; le [Programme Leonardo da Vinci](#) pour ceux qui participent à l'éducation et à la formation professionnelles et le [Programme Grundtvig](#) qui s'adresse aux besoins des participants à une

¹ COM(2001) 681 final, 21.11.2001, p.19

forme ou à une autre d'éducation pour les adultes. Ces quatre piliers sont complétés par un «programme transversal» visant à encourager l'apprentissage des langues, le développement d'un contenu fondé sur les TIC, la coopération politique entre les Etats membres et l'échange de bonnes pratiques, et un [Programme Jean Monnet](#) visant à promouvoir la connaissance de l'Intégration européenne dans le monde entier.

Exemple d'une action sous l'égide du Programme d'Education et de Formation tout au long de la vie 2007-2013: Projets multilatéraux TIC

Description

Un programme pour soutenir le développement de contenu, services, outils d'apprentissage et bonnes pratiques novateurs fondés sur les TIC dans le domaine de l'apprentissage tout au long de la vie. Pour obtenir un soutien, les projets doivent mettre au point des pratiques ou des services novateurs, avoir un effet multiplicateur évident et promouvoir une plus grande connaissance de l'usage de l'apprentissage amélioré par les TIC.

Objectif

Promouvoir et encourager l'assimilation d'apprentissage reposant sur les TIC dans les systèmes d'éducation et de formation ; donner plus de moyens à tous les acteurs de l'éducation, créer des liens entre les communautés d'éducation et construire de nouveaux partenariats ; apporter la preuve de la valeur ajoutée et de l'impact des TIC pour l'apprentissage

Qui peut participer?

- » Les centres de ressources et autres organisations ayant un savoir-faire dans la place des TIC dans l'éducation
- » Tous les types d'institutions et de fournisseurs d'éducation
- » Les associations de formation des professeurs
- » Les équipes de recherche travaillant dans le domaine des TIC dans l'éducation
- » Des éditeurs/producteurs/animateurs radio-télévision et autres acteurs publics et privés dans le domaine des TIC (liste non-exhaustive)

Financement

Budget 2007 (à titre indicatif): 6,5 millions d'Euros

Nombre estimé de projets sélectionnés: 16

Date limite de candidature: 30/04/2007

Où poser sa candidature? à l'agence exécutive EAC

Pour davantage de renseignements, voir l'[Annexe II](#) de l'appel à propositions de l'apprentissage tout au long de la vie 2007

On trouvera des renseignements sur le site [DGEAC](#) et on pourra télécharger un formulaire de candidature [ici](#)

Les citoyens européens rencontrent souvent des difficultés en s'installant dans un autre pays que le leur pour y poursuivre des études ou y suivre une formation, notamment en l'absence de validation de leurs diplômes d'un Etat membre à un autre. Les propositions de la Commission pour un Cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie (CEC) cherchent à corriger ce problème. En introduisant des normes communes à l'ensemble de l'Union européenne, le CEC abattra certaines des rares barrières existant encore en Europe. De plus, en rendant les différentes certifications plus compréhensibles pour les employeurs, il améliorera considérablement la mobilité pour l'éducation et le travail dans l'Union, fournissant ainsi aux Européens les outils pertinents pour relever les défis d'une économie fondée sur la connaissance en voie de mondialisation. Ce chapitre examine les origines et les objectifs du Cadre européen des Certifications dans le contexte du Programme de Lisbonne pour la Croissance et l'Emploi.

Le CEC en bref

Le CEC

- » favorise le changement et améliore la transparence en fournissant un cadre commun permettant d'établir des comparaisons entre des systèmes nationaux
- » promeut l'accès à l'éducation et à la formation en Europe
- » couvre tout l'éventail des qualifications
- » fournit un langage commun pour la description des qualifications
- » contribue au succès continu du programme de Lisbonne
- » fonctionne sur la base du volontariat

En revanche, le CEC

- » ne remplace pas les cadres nationaux/sectoriels
- » ne remplace ni ne change la directive 2005/36/EC sur la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le domaine des professions réglementées
- » ne cherche pas à harmoniser les systèmes européens d'éducation et de formation
- » ne définit pas de nouvelles qualifications

1. Les origines du CEC

En 2000, le Conseil européen de Lisbonne a conclu qu'une transparence accrue des qualifications et qu'un apprentissage tout au long de la vie devraient être deux des principaux éléments de la volonté de l'Europe de faire de l'éducation et de la formation européennes une référence de qualité mondiale en 2010. Allant dans le même sens, le Conseil européen de Barcelone a appelé à une plus grande coopération entre les Etats membres et l'introduction de mesures garantissant une reconnaissance des qualifications dans l'ensemble de l'UE. Le [rapport intermédiaire de 2004](#) sur la mise en œuvre du programme Education et Formation 2010 a jeté les bases d'un système plus transparent et, après une vaste consultation, la Commission européenne a publié sa proposition pour une [Recommandation](#) pour la création du Cadre européen des certifications pour un apprentissage tout au long de la vie en septembre 2006. Actuellement examinées par le Conseil et le Parlement européen, les propositions fixaient aux Etats membres un calendrier d'alignement de leurs Systèmes nationaux de certifications avant 2009. Ces propositions devraient être adoptées fin 2007.

2. Une définition du CEC

Le CEC est un nouvel outil permettant de traduire et de comprendre les qualifications dans l'ensemble de l'Europe. En tant que tel, c'est un élément essentiel de la volonté de l'Europe de remplir les objectifs pour la croissance et l'emploi fixés par la Stratégie de Lisbonne. Au cœur du Cadre européen des Certifications (CEC) on trouve un ensemble de huit niveaux de référence qui décrivent ce qu'un étudiant sait, apprend et peut faire — ses acquis d'apprentissage — quel que soit le système dans lequel il a acquis une certification (voir ci-dessous). Dans ce sens, les niveaux de référence CEC représentent une approche de l'éducation et de la formation complètement différente de la méthode traditionnelle qui met davantage l'accent sur les modes d'apprentissage (durée d'une expérience d'apprentissage, type d'institution). Ses avantages sont évidents pour les étudiants comme pour les employeurs puisque cela crée une meilleure correspondance entre les besoins du marché du travail et les dispositions en matière d'éducation et de formation, facilitant la validation des apprentissages non-formel et formel ainsi que le transfert et l'usage de qualification dans différents pays et systèmes d'éducation et de formation (par exemple les systèmes d'apprentissage, la formation professionnelle et les études supérieures) au sein de l'UE.

Conçu comme un outil de promotion de l'apprentissage tout au long de la vie, le CEC couvre l'éducation générale et adulte, les systèmes d'apprentissage, la formation professionnelle, de même que les études supérieures. Les huit niveaux couvrent tout l'éventail de qualifications de celles délivrées à la fin d'une éducation obligatoire à celles accordées au niveau le plus élevé de l'enseignement universitaire et de la formation professionnelle.

L'un des principaux défis du CEC est d'en faire bénéficier les citoyens individuels tentés par l'apprentissage tout au long de la vie. A cette fin, il faudra que les Etats membres relient leurs propres systèmes de qualifications et cadres de travail au CEC, qu'ils adoptent des mesures visant à ce que les certificats renferment une référence claire aux niveaux CEC pertinents et qu'ils fournissent des renseignements et guident les parties prenantes. Au niveau européen, il faudra établir des liens fermes entre le CEC et Europass pour la transparence des qualifications, le portail PLOTEUS sur les opportunités d'apprentissage et, sur la durée, entre des mécanismes de transfert comme l'ECTS (système européen de transfert d'unités de cours capitalisables dans l'enseignement supérieur et le ECVET (système européen naissant de transfert de crédits dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels) actuellement en phase de discussion

	Connaissances	Aptitudes	Compétences
Niveau 1 Acquis de l'apprentissage correspondant au niveau 1	Savoirs généraux de base	Aptitudes de base pour effectuer des tâches simples	Travailler ou étudier sous supervision directe dans un cadre structuré
Niveau 2 Acquis de l'apprentissage correspondant au niveau 2	savoirs factuels de base dans un domaine de travail ou d'études	Aptitudes cognitives et pratiques requises pour utiliser des information utiles afin d'effectuer des tâches et de résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples	Travailler ou étudier sous supervision directe dans un cadre structuré
Niveau 3 Acquis de l'apprentissage correspondant au niveau 3	Savoirs couvrant des faits, principes, processus et concepts généraux dans un domaine de travail ou d'études	Gamme d'aptitudes cognitives et pratiques requises pour effectuer des tâches et résoudre des problèmes en sélectionnant et appliquant des méthodes, outils, matériaux et informations de base	Prendre des responsabilités pour effectuer des tâches dans un domaine de travail ou d'études ; adapter son comportement aux circonstances pour résoudre des problèmes

	Connaissances	Aptitudes	Compétences
Niveau 4 Acquis de l'apprentissage correspondant au niveau 4	Savoirs factuels et théoriques dans de larges contextes dans un domaine de travail ou d'études	Gammes d'aptitudes cognitives et pratiques requises pour imaginer des solutions à des problèmes spécifiques dans un domaine de travail ou d'études	S'autogérer dans la limite des consignes définies dans des contextes de travail ou d'études généralement prévisibles mais susceptibles de changer ; superviser le travail habituel d'autres personnes, en prenant certaines responsabilités pour l'évaluation et l'amélioration des activités liées au travail ou aux études
Niveau 5 Acquis de l'apprentissage correspondant au niveau 5	Savoirs étendus, spécialisés, factuels et théoriques dans un domaine de travail ou d'études, et conscience des limites de ces savoirs	Gamme étendue d'aptitudes cognitives et pratiques pour imaginer des solutions créatives à des problèmes abstraits	Gérer et superviser dans des contextes d'activités professionnelles ou d'études où les changements sont imprévisibles ; réviser et développer ses performances et celles des autres
Niveau 6 Acquis de l'apprentissage correspondant au niveau 6	Savoirs approfondis d'un domaine de travail ou d'études requérant une compréhension critique de théories et de principes	Aptitudes avancées, faisant preuve de maîtrise et de sens de l'innovation, pour résoudre des problèmes complexes et imprévisibles dans un domaine spécialisé de travail ou d'études	Gérer des activités ou des projets techniques ou professionnels complexes, incluent des responsabilités au niveau de la prise de décisions dans des contextes professionnels ou d'études imprévisibles ; prendre des responsabilités en matière de développement professionnel individuel et collectif
Niveau 7 Acquis de l'apprentissage correspondant au niveau 7	Savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale ; conscience critique des savoirs dans un domaine et à l'interface de plusieurs domaines	Aptitudes spécialisées pour résoudre des problèmes en matière de recherche et/ou innovation, pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines	Gérer et transformer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles ; prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnels et/ou pour réviser la performance stratégique des équipes
Niveau 8 Acquis de l'apprentissage correspondant au niveau 8	Savoirs à la frontière la plus avancée d'un domaine de travail ou d'études et à l'interface de plusieurs domaines	Aptitudes et techniques les plus avancées et les plus spécialisées et maîtrise des techniques liées, y compris en matière de synthèse et d'évaluation, pour résoudre des problèmes critiques de recherche et/ou d'innovation et pour étendre et redéfinir des savoirs existants ou des pratiques professionnelles	Démontrer un niveau élevé d'autorité, d'innovation, d'autonomie, d'intégrité scientifique ou professionnelle et un engagement soutenu vis-à-vis ou de nouveaux processus dans un domaine d'avant-garde de travail ou d'études, y compris en matière de recherche

L'éducation et la formation, qu'elles soient acquises dans le système d'éducation formel, sur le lieu de travail ou d'une manière plus informelle fournissent aux Européens les moyens de maîtriser leur avenir et de maximiser leur développement personnel. En ce début du XXI^e siècle, les Etats membres de l'UE parlent de plus en plus «d'acquis d'apprentissage» lorsqu'ils fixent des objectifs à leurs systèmes d'éducation et de formation et lorsqu'ils définissent et décrivent les qualifications. En effet, tandis qu'on mettait jadis l'accent sur les «dispositions en matière d'éducation et de formation» tels que la durée, le lieu et les méthodes pédagogiques menant à une qualification, le savoir et les compétences d'un étudiant à la fin d'un processus d'apprentissage sont perçus à présent comme un critère essentiel pour intégrer le marché de l'emploi. En mettant l'apprentissage non-formel et informel à l'ordre du jour, diverses initiatives de l'UE ont eu le mérite d'attirer l'intérêt de cercles de décideurs sur cette question. Ce chapitre fournit un bref résumé de la contribution de l'UE à la promotion de l'apprentissage non-formel et informel et dresse l'état des lieux en ce qui concerne l'identification et la validation de ce type de savoir.

1. L'apprentissage non-formel et informel : définition et principales initiatives

Ces dernières années, une série d'initiatives a été prise aux niveaux nationaux et européen pour soutenir le développement de nouvelles approches de l'apprentissage non-formel et informel. Le Livre blanc de 1995 de la Commission européenne, [Enseigner et apprendre : vers la société cognitive](#) déclarait clairement que chacun doit avoir accès de manière permanente à toute une gamme de modes d'éducation et de formation mieux ciblés et plus facilement identifiables, venant en complément de la culture générale, et susceptibles d'être acquis en dehors des systèmes formels»(nos italiques), défrichant ainsi le terrain pour de futures initiatives dans ce domaine.

Le rapport de la Commission de janvier 2001 intitulé [Les objectifs concrets futurs des systèmes d'éducation](#) préconisait que l'on s'efforce d'abattre «les barrières traditionnelles entre les diverses parties de l'éducation et de la formation formelles et informelles», requête qui a été répétée quelques mois plus tard dans la [Communication sur l'apprentissage tout au long de la vie](#) (novembre 2001). Cette communication présentait la «valorisation de la formation» comme une priorité d'action clé de l'UE et faisait référence à des propositions existantes mettant l'accent sur l'identification, l'évaluation et la reconnaissance de l'apprentissage non-formel et informel.

En quoi les apprentissages formel, non-formel et informel se distinguent-ils ?

L'apprentissage formel a généralement pour cadre des écoles, des universités ou des instituts de formation et débouche sur un diplôme ou un certificat. L'apprentissage non-formel inclut l'éducation adulte libre au sein de cercles d'études, de projets ou de groupes de discussion progressant à leur propre rythme, sans examen à la fin. Quant à l'apprentissage informel, on peut le trouver partout, par exemple dans la famille, sur le lieu de travail, dans des ONG, dans des groupes de théâtre et il peut également renvoyer à des activités individuelles menées chez soi, comme la lecture d'un livre.

2. La validation des apprentissages non-formel et informel

Une fois que le principe des apprentissages non-formel et informel a été reconnu comme un composant légitime et souhaitable de l'éducation et de la formation, on s'est attaché à définir des méthodes pour identifier et valider ce type de savoir. La [Déclaration de Copenhague](#) de 2002 a été le premier pas décisif dans cette direction en exhortant les Etats membres, les partenaires sociaux et la Commission européenne à développer une série de principes communs pour la validation des apprentissages non-formel et informel dans le but d'assurer une plus grande compatibilité entre les approches de différents pays et à des niveaux différents.

A la suite de cela, le [projet de conclusions](#) du Conseil européen de mai 2004 sur les principes européens communs pour l'identification et la validation des apprentissages non-formel et informel reconnaissait que : «L'identification et la validation sont des instruments essentiels permettant le transfert et l'acceptation de tous les acquis, quel qu'en soit le contexte¹.»

Plusieurs projets pour la validation des apprentissages non-formel et informel ont été examinés. Ils comprennent le projet [Transfine](#) (Transfert entre les éducations formelle, informelle et non-formelle) mis en place pour créer un système de transfert entre ces différents types de formation, vérifier la faisabilité d'un ensemble intégré de procédures pour un système de transfert et de capitalisation des qualifications, et créer, développer et proposer les principes, méthodes et instruments pour un tel système.

Accroître la visibilité des éducations non-formelle et informelle est un immense défi qu'il nous faudra relever si nous voulons faire de l'UE l'économie fondée sur la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde en 2010. S'il n'existe toujours pas d'approche européenne commune de l'identification, de l'évaluation et de la reconnaissance de l'éducation non-formelle, on peut déjà piocher dans un choix immense d'opportunités d'apprentissage non-formel et informel. Si cela vous intéresse, allez sur [PLOTEUS](#), le Portail des opportunités d'études dans l'espace européen de la Commission.

¹ Le Conseil a défini l'identification comme un moyen d'attester et de mettre en évidence les acquis d'une personne, elle ne se concrétise pas par un certificat ou un diplôme formel, mais peut servir de base à une telle reconnaissance formelle. La validation se fonde sur l'évaluation des acquis d'une personne et peut se concrétiser par un certificat ou un diplôme.

La Stratégie européenne pour l'Emploi lancée en 1997 souligne le rôle significatif que peuvent jouer l'éducation et la formation professionnelle (EFP) dans la création de l'économie fondée sur la connaissance. A la suite de l'incorporation de la SEE dans la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi en 2000, le développement de la formation professionnelle est devenue une partie intégrante de la volonté de faire de l'UE l'économie fondée sur la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde en 2010. Comme il est spécifié dans l'article 150 du Traité fondateur de la Communauté européenne, les Etats et l'UE partagent la responsabilité de développer une politique européenne commune de formation professionnelle. Le rôle de la Commission dans ce domaine est donc de soutenir et de compléter l'action des Etats membres qui conservent la pleine maîtrise du contenu et de l'organisation de la formation professionnelle. Ce chapitre examine les origines de la coopération européenne dans ce domaine et cite les étapes importantes de la création d'un cadre européen commun pour l'éducation et la formation professionnelles.

1. Les origines de la coopération européenne dans le domaine de l'EFP

Cette coopération remonte à 1975 quand le Conseil des Ministres a décidé de créer un [Centre européen pour le développement de la formation professionnelle](#) (CEDEFOP). A la suite de cela, plusieurs initiatives ont été lancées avec l'objectif d'accroître l'importance de l'EFP en Europe, dont le très apprécié [programme Leonardo da vinci](#) et le projet de formation EUROPASS mis en place pour permettre à quiconque suit une formation liée à son travail d'établir un rapport de résultat au niveau de la Communauté. Toutefois, c'est seulement depuis l'initiative de Bruges de 2001 qui a établi un parcours pour le développement à venir de l'EFP que l'on a réellement progressé dans ce domaine.

2. Copenhague — Maastricht — Helsinki

La [Résolution de Copenhague](#) d'octobre 2002 pour une coopération européenne accrue en matière d'éducation et de formation professionnelles a donné à la Commission européenne et aux Etats membres le mandat politique de développer les priorités définies dans l'initiative de Bruges et de lancer des actions concrètes dans les domaines de la transparence, de la reconnaissance et de la qualité de l'EFP.

Les trois principales priorités retenues étaient:

- » la nécessité d'établir des principes communs pour la validation des apprentissages non-formels et informels
- » La nécessité d'un cadre unique pour l'UE pour la reconnaissance des qualifications
- » la création d'un système de transfert de crédits pour l'EFP
- » Depuis 2002, on a beaucoup progressé, et l'Union européenne est actuellement bien partie pour remplir les objectifs fixés à Copenhague.

En mai 2004, le Conseil a adopté un [projet de conclusions](#) sur des principes européens communs pour l'identification et la validation de l'éducation et de la formation non-formelles et informelles. Ce document souligne l'importance de valoriser toute la gamme de connaissances et de compétences d'une personne, quels que soient le lieu ou la méthode de leur acquisition, ce qui a pour effet de donner plus d'importance à la formation non-formelle et informelle et d'accroître l'employabilité de ceux qui n'ont pas de qualifications formelles. Cela a été suivi de la décision de mettre à jour le projet [EUROPASS](#) en décembre 2004, ce qui a grandement élargi la portée de l'initiative précédente.

Le **Communiqué de Maastricht** sur les priorités à venir d'une coopération européenne accrue en matière d'EFP de décembre 2004 a reconnu les progrès accomplis et a désigné comme priorités clés le développement d'un cadre européen de qualifications ouvert et souple au sein de l'UE, de même que la création d'un Système de transfert de crédits européen (ECTS) pour permettre aux étudiants de bénéficier au mieux de passages de systèmes d'apprentissage à d'autres.

A la suite de cela, la Commission européenne a soumis une proposition de recommandation pour la création du [Cadre européen de certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie](#) au Parlement européen et au Conseil en septembre 2006. Celui-ci préconise une meilleure correspondance entre les besoins du marché du travail et l'éducation et la formation fournies dans l'UE et invite à mettre davantage l'accent sur les acquis (compétences concrètes acquises) que sur les dispositions en matière d'éducation (durée de l'apprentissage, type d'institution) traditionnellement retenus.

Enfin le [système européen de transfert de crédits dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels](#) (ECVET), le troisième composant principal de la politique européenne d'EFP, a été conçu pour faciliter le transfert, la capitalisation et la reconnaissance des acquis en Europe, ouvrant la porte à une mobilité accrue de l'étudiant en Europe.

Se réunissant à Helsinki en décembre 2006, les ministres européens de l'éducation et de la formation professionnelles, les partenaires sociaux européens et la Commission européenne ont réexaminé les priorités et les stratégies du Processus de Copenhague, souligné le rôle double de l'EFP qui contribue à la fois à la compétitivité et à l'amélioration de la cohésion sociale en Europe et appelé à un plus grand investissement dans le capital et les compétences humaines. Le [Communiqué d'Helsinki](#) résultant approuvait l'objectif commun d'établir une zone européenne pour l'EFP au sein de laquelle les qualifications acquises dans un pays seraient reconnues dans l'ensemble de l'Europe, initiative jugée «réussie et nécessaire», et encourageait toutes les parties prenantes à faire avancer le processus en recadrant et en mettant en œuvre les initiatives existantes.

Dans l'Union européenne, comme dans d'autres parties du monde, favoriser une vieillesse active et saine est devenue une priorité. Avec l'augmentation constante de l'espérance de vie et la diminution de la population en âge de travailler, améliorer le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées est l'un des plus grands défis qu'il nous incombe de relever. Stimuler la participation des travailleurs plus âgés au marché du travail et leur donner les compétences appropriées pour s'adapter au XXI^e siècle est essentiel pour la promotion de la croissance et de la compétitivité en Europe. Il existe de nombreux moyens d'accroître les opportunités d'emploi pour les personnes âgées, que ce soit du côté de l'offre — en proposant des recyclages — ou du côté de la demande — en donnant aux entreprises des motivations pour employer des salariés plus âgés. Ce chapitre examine le phénomène de la vieillesse active dans l'UE et fournit des exemples concrets de types d'activités qui vont dans ce sens.

1. Vers une Europe pour tous les âges

En 1999, la Commission européenne a publié une communication intitulée [Vers une Europe de tous les âges - Promouvoir la prospérité et la solidarité entre générations](#) qui fut la contribution de l'UE à l'année internationale des personnes âgées organisée par les Nations unies. Visant à stimuler le débat au sein des Etats membres et entre eux, elle évaluait l'impact de la population vieillissante de l'Europe sur l'emploi, la protection sociale, les services sociaux et de santé et proposait une stratégie pour l'adoption de mesures efficaces dans ces domaines, fondée sur un renforcement de la coopération entre tous les acteurs, ainsi que la solidarité et l'équité entre les générations.

Cinq ans plus tard le [rapport Kok](#) («Relever le défi : la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi», 2004) évoquait «les conséquences potentiellement catastrophiques d'une population vieillissante» et soulignait que l'objectif du taux d'emploi pour les travailleurs âgés de 50 ans et plus (50 pour cent en 2010) ne serait pas atteint à moins que des mesures de grande envergure ne soient prises de toute urgence, «notamment en faveur de l'éducation et de la formation tout au long de la vie et de l'amélioration de la santé et des conditions de travail». Il soulignait qu'améliorer la participation des travailleurs plus âgés dans le marché du travail européen revêtait une importance capitale et exhortait les Etats membres à prendre des mesures immédiates pour inciter les personnes âgées à prendre un emploi en créant des Stratégies nationales de Vieillesse active.

En écho aux recommandations du [rapport Kok](#), en 2006, la Commission européenne publiait une nouvelle Communication intitulée [Education et formation des adultes : il n'est jamais trop tard pour apprendre](#). Cette Communication invitait les Etats membres à promouvoir l'éducation et la formation des adultes en Europe et annonçait la publication d'un Plan d'Action pour 2007 qui serait mis au point de concert avec les Etats membres et aborderait les cinq défis clés suivants en matière d'éducation des adultes :

- » Lever les obstacles à la participation
- » Veiller à la qualité de l'éducation et la formation des adultes
- » Reconnaître et valider les résultats d'apprentissage
- » Investir dans la population vieillissante et les migrants
- » indicateurs et points de référence (données fiables, avec indicateurs et points de référence pertinents)

2. Le programme Grundtvig — la coopération européenne dans l'éducation et la formation des adultes

Le programme [GRUNDTVIG](#) est l'un des quatre piliers du Programme de l'éducation et de la formation tout au long de la vie de la Commission européenne, avec ERASMUS, Leonardo da Vinci et COMENIUS. L'objectif du programme GRUNDTVIG est de répondre aux besoins d'éducation et de formation d'institutions et d'individus associés à l'éducation des adultes. Plus précisément, il cherche à réduire les risques posés par une population vieillissante et à fournir aux adultes des parcours

d'apprentissage leur permettant d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences. Le programme GRUNDTVIG est ouvert à quiconque participe à l'éducation des adultes et couvre un vaste éventail de domaines, de l'acquisition de compétences de base à l'apprentissage des langues en passant par des initiatives d'enseignement dans les prisons.

Les activités Grundtvig se décomposent en quatre catégories :

- » [Les projets de coopération multilatéraux](#) où des institutions et des organisations situées dans les pays participants collaborent pour développer l'innovation dans l'éducation des adultes. Cela peut impliquer d'examiner le contenu de l'éducation des et la façon dont elle est dispensée, de mener des études au niveau du système ou au niveau des mesures, de vérifier l'accessibilité des opportunités d'apprentissage mises à la disposition des adultes ou d'améliorer la gestion de l'éducation des adultes. On trouvera sur le site Europa un Kit de Survie, un formulaire de candidature, ainsi que des manuels de projets passés et en cours.
- » [Les partenariats éducatifs](#) sont des projets de coopération d'envergure limitée impliquant des institutions chargées de l'éducation des adultes d'au moins trois pays européens. Ils permettent d'établir des échanges entre les partenaires sur des thèmes précis et impliquent la participation active des étudiants adultes. Entre 2000 et 2005, on a recensé près de 1250 partenariats éducatifs impliquant quelque 5000 organisations dans l'ensemble de l'Europe. Une subvention forfaitaire, fixée par chaque Agence nationale et respectant les lignes directrices de la Commission et le nombre de mobilités est allouée à chaque bénéficiaire du partenariat pour couvrir tous les coûts éligibles, frais de déplacement et de séjour à l'étranger et activités locales mises en œuvre dans le cadre du projet.
- » [Les bourses de formation](#) sont fournies par la Commission pour permettre au personnel enseignant travaillant avec des adultes de participer à des projets de formation en dehors de leur pays, avec l'objectif d'améliorer leur compréhension de l'apprentissage tout au long de la vie en Europe et d'accroître, entre autres, leurs compétences d'enseignement, de gestion et de conseil.
- » Les réseaux GRUNDTVIG ont été créés pour développer l'éducation des adultes dans une discipline, un sujet ou un domaine de gestion précis par l'identification, l'amélioration, et la diffusion des bonnes pratiques et de l'innovation, en fournissant un soutien au niveau du contenu des projets et des partenariats et en évaluant les besoins et l'assurance de qualité.

La vieillesse active en pratique **LENA – Lernen in der nachberuflichen Phase (l'apprentissage post-professionnel)**

Partenaires

12 organisations de 10 pays européens différents (AT,CZ,DE, IT, PT, SI, UK, EE, FI, NL) dont l'European Federation for the Elderly, le Leicester Adult Education College et l'Association tchèque pour l'Education et le Développement des Femmes.

Synopsis

LENA est un projet qui examine des méthodes permettant aux partenaires d'aborder le développement et la mise en œuvre d'un programme d'autonomie pour les personnes âgées.

L'expression «programme d'autonomie» renvoie à un ensemble de lignes directrices permettant à un individu d'être dynamique au travail, dans sa communauté et sa famille. Il s'intéresse à toute activité améliorant la capacité d'un individu de faire les bons choix, de s'engager, de gagner en estime de soi et en assurance et de conserver son bien-être physique et mental avec l'âge.

Le projet LENA a été créé avec l'objectif de reconnaître et de défendre la place de l'éducation dans la vie des personnes âgées, de défier le vieillissement et de glorifier la diversité en Europe.

Description

LENA, «L'Apprentissage post-professionnel», est une suite du projet LISA «Apprendre au 3e âge» qui avait également reçu le soutien de la Commission européenne. Aux termes du projet LISA, on a créé des réseaux d'éducation constitués de différentes organisations dans les domaines de l'éducation, des seniors, des services sociaux et de soins, des femmes et des TIC qui ont servi de base au projet suivant.

Se fondant sur le travail déjà accompli, LENA a mis au point un programme baptisé «L'Éducation au 3e âge». Il se compose de sept modules nationaux développés par les organisations participantes, qui se concentrent sur des groupes cibles nationaux précis. Les sept modules nationaux constituent un programme de formation pour les personnes âgées.

La gamme de thèmes et de méthodes créée par ces modules permettra à l'avenir de satisfaire plus facilement les besoins en éducation de groupes cibles précis. Des personnes âgées ont activement participé à la mise au point du programme qui met surtout l'accent sur une coopération transnationale.

LENA cherche également un moyen de permettre à des personnes âgées n'ayant pas d'expérience d'éducation formelle et à des gens ayant des besoins sociaux, culturels ou spécifiques à leur sexe de participer à la mise au point du contenu du programme.

Durée

Octobre 2004 à septembre 2006

Résultats

Programme d'autonomie pour les personnes âgées.

Les recherches montrent qu'il existe une corrélation positive entre l'esprit d'entreprise et la croissance économique, notamment dans les pays aux revenus élevés. Les pays qui favorisent l'esprit d'entreprise rencontrent souvent moins de difficultés pour faire baisser leur taux de chômage. Créer en Europe une culture plus axée sur la volonté d'entreprendre est donc une condition requise pour améliorer la compétitivité de l'UE face à ses partenaires mondiaux. La Commission européenne en a d'ailleurs fait une de ses priorités pour les années à venir. En bref, si l'Europe veut atteindre les objectifs fixés par la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, elle a besoin de plus de croissance économique, de plus d'entreprises nouvelles et de plus d'entrepreneurs prêts à innover. Ce chapitre évalue les efforts faits actuellement au niveau de l'UE pour créer un meilleur climat d'esprit d'entreprise en Europe, avec des références à la Communication de 2006 de la Commission sur «Stimuler l'esprit d'entreprise par l'enseignement et l'apprentissage» et au «rapport Kok» de 2004.

1. Qu'est-ce que l'esprit d'entreprise ?

Le [Programme de travail «Education et Formation 2010»](#) cite l'esprit d'entreprise comme l'une des huit compétences clés pour l'apprentissage tout au long de la vie nécessaires à l'épanouissement personnel, l'inclusion sociale, la citoyenneté active et l'employabilité. Selon la Communication de la Commission européenne intitulée [Stimuler l'esprit d'entreprise par l'enseignement et l'apprentissage](#), «L'esprit d'entreprise se réfère à l'aptitude d'un individu à passer des idées aux actes. Il suppose de la créativité, de l'innovation et une prise de risques, ainsi que la capacité de programmer et de gérer des projets en vue de la réalisation d'objectifs. Cette compétence est un atout pour tout le monde dans la vie de tous les jours, à la maison et en société, pour les salariés conscients du contexte dans lequel s'inscrit leur travail et en mesure de saisir les occasions qui se présentent, et elle est le ferment de l'acquisition de qualifications et de connaissances plus spécifiques dont ont besoin les chefs d'entreprise qui créent une activité sociale ou commerciale.»

Des études récentes suggèrent que l'apprentissage de l'entrepreneuriat favorise la création d'entreprises et le travail indépendant dans une société et améliore le statut économique et la satisfaction professionnelle des individus. Pour aller plus loin, l'esprit d'entreprise devrait être considéré comme une compétence clé pour tous. Dans l'ensemble de l'Union européenne, les systèmes d'éducation formels se gardent souvent d'enseigner des compétences d'entrepreneuriat. Pourtant, en ce début du nouveau millénaire, il est clair qu'ils ont à jouer un rôle clé pour former les attitudes des jeunes et aider les générations futures à relever brillamment le «défi entrepreneurial» de l'UE.

2. Stimuler l'esprit d'entreprise dès le plus jeune âge

Les efforts visant à encourager l'esprit d'entreprise sont souvent trop tardifs. Afin de créer un changement d'attitude significatif et durable dans l'UE, il est impératif qu'on se mette à enseigner les compétences entrepreneuriales de base dès le plus jeune âge. Cette idée commence à se répandre et de nombreuses écoles en Europe ont commencé à travailler dans ce sens.

L'enseignement de l'esprit d'entreprise en UE : des exemples réussis

En **Autriche**, l'esprit d'entreprise fait partie du programme des études secondaires techniques et professionnelles. Parmi les activités, on citera la création et la gestion d'une entreprise fictive.

Dans le système de formation professionnelle allemand (dit «système double») où la formation a lieu à la fois à l'école et au sein d'une entreprise, on apprend aux jeunes à créer leur propre entreprise. Cette formation a pour objectif non seulement d'apporter aux jeunes les compétences de management nécessaires, mais aussi d'encourager l'esprit d'entreprise et les compétences d'entrepreneurs des stagiaires.

En **Finlande**, un groupe de pilotage sur l'entrepreneuriat dont la tâche est de développer et de coordonner l'esprit d'entreprise à différents niveaux d'éducation et qui regroupe des membres issus de différents ministères, organisations et instituts d'enseignement a été créé en 2002.

Au **Luxembourg**, le programme français de 6e (élèves de 11/12 ans) comprend un cours de création d'entreprise qui s'inspire de la bande dessinée «Boule et Bill créent une entreprise». Cette BD est utilisée dans toutes les écoles primaires. Elle fait également partie du programme de mathématiques où elle sert à initier les enfants aux bases de l'analyse financière.

En **Pologne**, «Les Bases de l'entreprise» est une matière obligatoire dans toutes les écoles secondaires et professionnelles. L'objectif est de développer l'esprit d'entreprise et d'enseigner la création d'entreprise.

Au **Royaume-Uni**, le but du Science Enterprise Challenge est de créer au sein des universités un réseau de centres financés par le gouvernement et spécialisés dans l'association des études d'entrepreneuriat avec la science et la technologie.

3. La politique de l'entreprise : créer le bon climat pour les entrepreneurs

La Politique de l'entreprise de la Commission européenne est coordonnée par la direction générale de l'Entreprise et de l'Industrie. Elle cherche à créer un environnement propice à la réussite des entreprises dans l'UE, créant ainsi les taux de croissance de la productivité, de l'emploi et de la création de richesse nécessaires pour remplir les objectifs fixés par le Conseil européen à Lisbonne en mars 2000. Le fameux rapport Kok, [Relever le défi](#), consacre un chapitre entier à ce sujet intitulé «Créer un environnement favorable aux entrepreneurs» où il fixe trois priorités aux décideurs européens :

- » **Améliorer la qualité de la législation.** Cela exige de procéder à des évaluations détaillées des mesures envisagées et de réduire le fardeau réglementaire pesant sur les entreprises.
- » **Accroître le capital-risque disponible.** Les moyens de financement limités sont un obstacle majeur à la création et au développement d'entreprises en Europe.
- » **Cesser de stigmatiser la faillite** afin de promouvoir un plus grand esprit d'entreprise dans l'UE.

Comme l'UE compte aujourd'hui approximativement 500 millions d'Européens d'origines ethnique, culturelle et linguistique différentes, il est plus essentiel que jamais que les citoyens disposent des compétences nécessaires pour communiquer entre eux et se comprendre. Dans une Union élargie et multilingue, l'apprentissage des langues ouvre une plus vaste gamme d'opportunités nouvelles et passionnantes tant pour les citoyens que pour les entreprises d'Europe. Chacun a ainsi une chance de mener une carrière plus fructueuse, de vivre, étudier ou travailler à l'étranger et de profiter de vacances plus agréables. Pour les entreprises, un personnel multilingue peut contribuer à déverrouiller le plein potentiel des marchés européens et mondiaux. Néanmoins, on ignore souvent la valeur économique et sociale des compétences linguistiques, et l'éventail des langues étrangères parlées par la plupart des Européens reste limité. Reconnaissant cette lacune, la Commission européenne, en partenariat avec les États membres, a pris plusieurs initiatives destinées à promouvoir l'apprentissage des langues dans l'ensemble de l'UE. Ce chapitre se concentre sur les bienfaits économiques de l'apprentissage des langues et les différentes mesures mises en œuvre par la Commission européenne afin de promouvoir le multilinguisme dans l'UE avant de fournir au lecteur l'exemple concret d'un projet lancé sous l'égide du programme LINGUA.

1. Apprendre des langues : à quoi bon ?

Dans la lignée de la focalisation actuelle sur l'apprentissage tout au long de la vie dans l'UE, la Commission estime que l'apprentissage des langues devrait être mis à la disposition de tous les citoyens européens tout au long de leur vie. Les communautés favorables aux langues sont bien mieux équipées pour affronter les défis de la mondialisation et offrir à leurs membres de meilleures chances d'épanouissement personnel et professionnel.

Selon [l'étude eurobaromètre sur les Européens et les langues](#) de 2005, 50% de la population européenne est capable de converser dans une langue étrangère. C'est un bon début, et les progrès dans ce sens sont quotidiens, mais on peut encore mieux faire. Le Livre blanc de 1995 de la Commission, [Enseigner et apprendre : Vers la société cognitive](#), par exemple, déclare que les citoyens européens devraient s'employer à maîtriser au moins trois langues de la Communauté.

[Le Plan d'action pour l'apprentissage des langues](#) et la diversité linguistique a repéré trois priorités requérant une action au niveau de l'UE et aux niveaux nationaux :

- » Etendre les avantages de l'apprentissage des langues à tous les citoyens tout au long de leur vie
- » Améliorer la qualité de l'enseignement des langues
- » Créer un environnement favorable aux langues dans l'UE

2. Les avantages économiques du multilinguisme

La [Nouvelle stratégie pour le multilinguisme](#) de 2005 établit explicitement un lien entre l'acquisition de compétences linguistiques et la compétitivité de l'économie européenne. Dans une section dédiée à «L'économie multilingue», il présente le multilinguisme comme le facteur clé du Marché unique et propose plusieurs actions destinées à promouvoir la demande des langues dans l'UE, dont la publication d'une étude sur l'impact de la pénurie des compétences linguistiques sur l'économie européenne. L'étude résultante, conduite par le National Center for Languages (CILT) du Royaume-Uni et l'InterAct International, a découvert que les entreprises européennes perdent une quantité non négligeable de contrats du fait de la pauvreté ou de l'absence de compétences linguistiques. Soumis à la Commission, ce rapport sera publié courant 2007.

Transformer l'UE en une économie fondée sur la connaissance nécessite que l'on mette l'accent sur l'apprentissage des langues. La mobilité de la main-d'œuvre est essentielle pour la bonne santé de l'économie européenne, mais si l'on veut obtenir une véritable libre circulation des travailleurs dans l'UE, il faut en faire davantage pour améliorer l'enseignement et l'acquisition des langues. Il va sans dire qu'une personne possédant de bonnes compétences linguistiques est bien mieux placée pour profiter de la liberté de travailler ou d'étudier dans un autre Etat membre qu'une personne monolingue.

3. Les mesures d'accompagnement

Pour planifier et mettre en œuvre sa politique du multilinguisme, la Commission a reçu le soutien du [groupe de travail sur les langues](#) (créé en 2002) qui, en accord avec les principes de la méthode ouverte de coordination (MOC), propose un forum où partager des expériences nationales et échanger des exemples de bonnes pratiques. Il a été rejoint en septembre 2006 par le **Groupe de haut niveau sur le multilinguisme** créé pour fournir un nouvel élan et apporter des idées neuves en vue de la mise au point d'une approche complète du multilinguisme dans l'UE. Il abordera une vaste gamme de sujets dont le rapport entre les langues et la recherche, les langues des affaires et de nouvelles stratégies pour promouvoir l'apprentissage des langues. Le Groupe présentera ses conclusions et ses recommandations à l'occasion de la Journée européenne des langues (le 26 septembre 2007).

Les divers programmes de l'UE pour la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation s'accompagnent de plusieurs mesures de soutien visant à promouvoir l'enseignement et l'apprentissage des langues. L'action [Lingua](#), par exemple, est destinée à encourager la diversité linguistique, à améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage des langues et à faciliter l'accès à des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie par le biais de projets concrets. Le [Lingua Compendia](#) fournit une vue d'ensemble des projets organisés sous le patronage de ce programme, lesquels incluent une initiative pour encourager l'apprentissage des langues par le recours à des contes de fée et des programmes de promotion des langues par le biais d'activités aussi variées que se restaurer et boire, assister à un événement sportif et voyager en empruntant les transport publics.

Le [Portail consacré aux langues](#), lancé en même temps que le Groupe de haut niveau sur le multilinguisme, a été créé dans le but de fournir aux citoyens des renseignements sur les langues de l'Union européenne, alors que le site [PLOTEUS](#) propose un catalogue d'opportunités d'apprentissage des langues, avec des liens vers des sites Internet d'universités européennes ou d'établissements d'enseignement supérieur, vers des bases de données d'écoles, d'établissements de formation professionnelle et de formation continue pour les adultes.

4. Opérations de sensibilisation

Ces dernières années, la Commission européenne a parrainé plusieurs opérations de sensibilisation, dont l'[Année européenne des langues 2001](#), organisée en association avec le Conseil de l'Europe. Autre programme en cours de ce genre, le [Label européen](#) a été créé pour encourager de nouvelles initiatives dans le domaine de l'enseignement des langues et les faire connaître aux professeurs et aux étudiants. Coordinné par la Commission européenne et géré de manière décentralisée par les Etats membres, c'est un prix annuel attribué aux projets d'apprentissage des langues les plus novateurs dans chacun des pays participant à ce projet.

**LINGUA en pratique
BRET (Bulgarie, Roumanie, Hellade, Turquie) — Ponts linguistiques encourageant
la tolérance <http://www.cei-bg.org/bret/>****Partenaires**

9 organisations de 6 pays différents du continent européen (BG, AT, RO, TR, RU, GR), dont l'International House Newcastle, la Radio nationale bulgare, English First Istanbul et l'European Educational and Development Association.

Synopsis

Ce projet a été créé pour promouvoir l'apprentissage du bulgare, du grec, du roumain et du turc, avec les objectifs parallèles de développer la tolérance, de combattre la xénophobie et d'encourager la compréhension et le respect mutuels des différences et de «l'altérité de l'autre» dans les groupes cibles.

Dans la ligne des efforts actuels visant à encourager la diversité linguistique et culturelle dans une Europe en phase d'élargissement, le projet couvre un ensemble de langues très différentes (indo-européennes et oural-altaïques) qui utilisent trois alphabets différents. Ce projet rapproche divers acteurs des univers des médias, de l'éducation et de la culture. Quatre pays du Sud-Est de l'Europe (BG, GR, RO, TR) sont représentés dans ce partenariat, avec des institutions d'Autriche et du Royaume-Uni. Le projet reconnaît l'importance du contexte socio-culturel et des idées sociales dominantes dans l'apprentissage. Par conséquent, l'un des principaux composants du projet est une campagne médiatique active qui met l'accent sur les capacités du «médium le plus démocratique», à savoir la radio.

6 semaines des langues ont eu lieu dans les 6 pays partenaires entre novembre et avril 2006. Visant les jeunes âgés de 10 à 15 ans, elles cherchaient à fournir un modèle pour des méthodes novatrices d'apprentissage des langues, à apporter une compétence linguistique de base et à encourager le dialogue culturel. Ces efforts ont trouvé leur conclusion dans l'organisation d'un camp linguistique à Varna en Bulgarie en septembre 2006.

Description

Principales activités du projet : campagnes médiatiques promotionnelles et distribution de brochures dans les six pays participants et 4 autres pays extérieurs au projet visant à encourager les gens à apprendre les langues cibles ; 6 semaines des langues en la présence d'experts linguistes dans les pays partenaires ; implication de diverses parties prenantes spécialisées dans l'éducation, promotion des langues cibles par le biais d'événements scolaires, de cours gratuits, etc. ; émissions médiatiques régulières sur le projet par les deux partenaires médiatiques ; lancement et mise à jour permanente du site Internet du projet ; camp de jeunesse international dédié aux langues réunissant des enfants issus des 6 pays partenaires ; mise au point de 6 bulletins et d'un CD ROM du projet ; distribution de brochures dans tous les pays partenaires et un livret-abrégé de matériaux pédagogiques et de contributions d'élèves.

L'Europe a une longue et fière tradition d'excellence dans la recherche et l'innovation, et les chercheurs européens forcent toujours l'admiration des autres parties du monde. Toutefois, il est aujourd'hui incontestable que nos centres d'excellence scientifiques ne fonctionnent pas à plein régime. Éparpillés sur le continent européen et ne bénéficiant pas d'un cadre adéquat pour coopérer et travailler en réseaux, ils se démènent pour atteindre leur vrai potentiel. De nombreuses opportunités ont été ratées à cause de financements insuffisants, de l'absence d'un environnement propre à stimuler la recherche et l'exploitation des résultats, de la fragmentation des activités et de la dispersion des ressources. Au cours des dernières décennies, divers efforts ont été faits pour remédier à cette situation au niveau de la Communauté, mais c'est seulement maintenant, avec la création de l'Espace européen de la recherche qu'un système au niveau de l'UE commence à prendre forme. Le principal objectif de l'EER est de bâtir un équivalent pour la recherche et l'innovation du marché commun des biens et des services en fournissant un cadre pour la coordination des activités de recherche et la convergence des politiques de recherche et d'innovation au niveau des Etats membres et au niveau de l'UE. Ce chapitre examine l'EER en détail et analyse sa contribution au comblement des lacunes de l'innovation en Europe.

1. Pourquoi l'EER a-t-il été créé ?

En janvier 2000, avant le Conseil européen de Lisbonne, la Commission a dressé des plans pour la création d'un [Espace européen de la recherche](#) (EER). Sa Communication intitulée [Vers un Espace européen de la recherche](#) notait que «la situation de la recherche est préoccupante. Sans une action concertée pour la corriger, les tendances actuelles risquent de conduire à une perte de croissance et de compétitivité dans l'économie mondialisée... Et l'Europe pourrait ne pas réussir la transition vers l'économie de la connaissance», soulignant que l'effort moyen de recherche de l'UE ne représentait que 1,8 pour cent du PIB, contre 2,8 pour cent aux Etats-Unis et 2,9 pour cent au Japon.

Le lien entre la compétitivité économique et la recherche était officiellement établi deux mois tard en mars 2000 au Conseil européen de Lisbonne, où l'on a souligné de nouveau que l'UE prenait du retard par rapport à d'autres régions du monde en termes d'investissements dans la recherche, de centres d'excellence et d'expertise. Plusieurs recommandations pour améliorer la situation ont été proposées et les chefs d'Etat et de gouvernement européens ont fixé une série d'objectifs et un calendrier de mise en œuvre d'un nouveau programme destiné à stimuler la recherche.

L'EER ouvre de nouvelles perspectives pour l'activité technologique et scientifique, ainsi que la politique de la recherche en Europe. Son principal objectif est de créer un environnement plus propice à la recherche dans l'UE et d'améliorer la cohérence des activités et des politiques de recherche européennes. Le but ultime est de créer un concept de la recherche européenne qui un jour paraîtra aussi familier à tous que celui du marché unique ou de la monnaie unique.

Atteindre l'objectif idéal des 3% pour l'investissement dans la recherche et l'innovation :

L'objectif des 3% vient de la prise de conscience que les progrès de la science et de la technologie sont cruciaux:

- » Pour aider les entreprises européennes à innover et à rester compétitives
- » Pour créer davantage et de meilleurs emplois en Europe
- » Pour améliorer le train de vie européen

Voilà pourquoi l'Union européenne a décidé que l'investissement dans la recherche devrait atteindre 3% du PIB en Europe. Si les progrès ont été lents depuis que cet objectif a été fixé en 2002, les diverses mesures concrètes prises par l'Union européenne et au sein des Etats membres pour augmenter l'investissement dans la recherche, dont la création de l'EER, font de l'objectif **des 3%** une perspective de plus en plus réaliste et prometteuse.

2. Comment fonctionne l'EER?

Les activités visant à promouvoir l'Espace européen de la recherche comprennent le relevé topographique de l'excellence, la mise en réseaux de programmes nationaux (dont un meilleur usage du potentiel offert par les [réseaux électroniques](#)) et le soutien aux PME. Le relevé topographique de l'excellence est une initiative lancée pour identifier les meilleurs centres d'expertise scientifique dans l'UE et les pays candidats. Les premiers relevés couvrent des problèmes liés aux sciences de la vie, aux nanotechnologies et à la recherche socio-économique. L'objectif est de rendre les centres d'excellence européens plus accessibles aux scientifiques, aux industriels, aux investisseurs et aux décideurs politiques, un domaine actuellement en sous-développement. Soutenir les PME implique de réserver des investissements de la BEI à des entreprises axées sur la science et la technologie, d'introduire des systèmes d'imposition favorables aux nouvelles entreprises et de faciliter le développement de parcs régionaux de technologie. Parmi d'autres activités dépendant de l'EET, on citera la promotion de la mobilité et de la formation, la mise au point d'un brevet communautaire et l'encouragement du rôle des femmes dans la science.

Plusieurs portails Internet fournissent des renseignements sur la manière de tirer le meilleur parti de l'EER, qu'on soit un chercheur, ou une entreprise. Notamment, les [Chercheurs européens à l'étranger](#) et le [Portail de mobilité des chercheurs européens](#) contiennent des conseils utiles sur des opportunités de carrière et d'assistance pour les chercheurs européens, alors que le site [Eureka](#) soutient la compétitivité des entreprises sises dans l'UE en créant des liens et des réseaux d'innovation dans tout le continent.

En février 2006, la Commission européenne a publié une [Communication](#) prônant la création d'un Institut européen de Technologie destiné à devenir le fer de lance de l'excellence dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Proposé à l'origine lors de la [révision à mi-parcours](#) de 2005 de la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi et actuellement en cours d'examen par le législateur européen, l'IET aura manifestement un rôle clé à jouer pour améliorer la compétitivité de l'Union européenne et maintenir la fière réputation de l'Europe en tant que bastion de la réussite scientifique. L'IET promet d'introduire une nouvelle ère de coopération européenne dans l'éducation et la formation en accord avec l'objectif de créer une «Europe de résultats» et d'obtenir des réalisations concrètes et clairement identifiables. Ce chapitre examine les raisons pour lesquelles l'Europe a besoin de l'IET, explique sa valeur ajoutée et décrit ce qui la différencie du Conseil de la Recherche européen. Enfin, il étudiera un concept fondamental associé à l'IET, à savoir ses Communautés de connaissance et d'innovation.

1. Pourquoi l'Europe a-t-elle besoin de l'IET ?

A la suite de la publication de propositions pour un Institut européen de Technologie en 2005, la Commission a mené une vaste [consultation publique](#) afin de déterminer son rôle précis. Cette consultation a souligné la nécessité pour l'UE de redoubler d'efforts afin d'intégrer les trois côtés du «triangle de la connaissance», à savoir l'éducation, la recherche et l'innovation et tiré les conclusions suivantes :

- » L'Europe rencontre des difficultés pour transformer les résultats de R&D en opportunités commerciales
- » L'Europe rencontre également des difficultés pour atteindre la masse critique dans de nombreux domaines
- » Du fait de la nature fragmentaire de la recherche et de l'enseignement supérieur de l'UE, elle ne tire pas le meilleur parti de l'excellence qui existe en Europe
- » l'UE ne fait pas assez pour promouvoir l'innovation et la culture entrepreneuriale dans la recherche et l'enseignement supérieur
- » Les PME d'Europe ne sont pas assez innovantes

Le nouvel Institut contribuera à remédier à ces faiblesses en mettant en commun les ressources et les talents existants afin d'atteindre la masse critique nécessaire pour figurer parmi les meilleurs du monde. En outre, il aidera à inverser la tendance actuelle voulant qu'une partie importante des talents et des dépenses potentielles de R&D déserte l'Europe, aléché par la promesse d'opportunités lucratives dans des pays tiers. Sa structure moderne et souple s'accordera parfaitement avec les modèles de gouvernance et de travail novateurs requis par les domaines interdisciplinaires émergents.

2. La valeur ajoutée de l'IET

Selon la Commission européenne, l'IET apportera une valeur ajoutée sur trois plans importants:

- » D'abord, il jettera les bases d'un rapport plus fructueux entre le secteur privé et l'éducation et la recherche européennes. Donner une dimension plus axée sur l'entreprise à l'effort scientifique créera davantage d'opportunités de développer des produits susceptibles d'être vendus sur le marché européen et à l'étranger et servira à améliorer notre qualité de vie et notre compétitivité mondiale.
- » Ensuite, l'IET associera les trois côtés du triangle de la connaissance qui, du fait de la nature de l'IET et de sa diversité de partenaires, seront inextricablement liés.
- » Enfin, l'IET mettra en commun les ressources existantes, réalisant ainsi d'authentiques économies d'échelle.

3. En quoi l'IET diffère-t-il du Conseil européen de la recherche ?

Certains observateurs ont mis en cause la nécessité d'un Institut européen de la recherche car selon eux il finirait par remplir les mêmes fonctions que le Conseil européen de la Recherche (CER). Ces inquiétudes ne sont pas fondées, puisque l'IET sera un opérateur de la connaissance et non une agence de financement à proprement dit. En effet, si le CER finance des projets de recherche qui repousse les frontières du savoir humain sur la base du seul critère de l'excellence, l'IET a une mission différente, que l'on devrait juger complémentaire du travail du CER. L'IET travaillera dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation sur une base multidisciplinaire en mettant l'accent sur les retombées économiques et sociales. Des individus envoyés pour soutenir l'IET seraient éligibles pour un financement du CER et de n'importe quelle agence de financement aux niveaux national, européen ou international, mais ne bénéficierait pas d'un accès préférentiel au financement du CER.

4. Les communautés de la connaissance et de l'innovation (CIC)

Les communautés de la Connaissance et de l'Innovation sont une caractéristique propre à l'IET. Ce sont des partenariats réunissant des universités, des instituts de recherche et des entreprises qui seront créés en réponse à des appels à propositions de l'IET. Leurs objectifs seront définis sur une base contractuelle avec l'IET, mais ils bénéficieront d'un fort degré d'autonomie quant à la manière de s'organiser, de gérer toute propriété intellectuelle qu'ils pourraient produire et la façon dont ils entendent remplir leurs objectifs.

Pour plus d'information, se reporter à :

http://ec.europa.eu/education/policies/educ/eit/index_fr.html

Les décideurs, les éducateurs et les citoyens européens reconnaissent tous que la clé de la compétitivité à venir de l'UE dépend des nouvelles technologies. Toutefois, bien que l'enseignement supérieur y soit de première qualité et que les capacités d'investissement ne manquent pas, l'UE est encore très à la traîne de certains de ses partenaires dans l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC). Par conséquent, la Commission a lancé plusieurs initiatives importantes destinées à inciter à la fois les secteurs publics et privés à accélérer le recours aux technologies des multimédias et de l'Internet pour l'éducation et la formation en Europe. Le modèle pour ces initiatives, le [plan d'action eEurope](#) qui a été publié à la suite du Conseil européen de Lisbonne en 2000 est devenu un élément essentiel de la Stratégie de Lisbonne visant à faire de l'Europe l'économie fondée sur la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde en 2010. Ce chapitre examine les deux principaux aspects de la volonté de la Commission d'améliorer le développement et la diffusion des TIC en Europe, à savoir l'initiative eLearning et le Programme d'action Minerva, tout en fournissant aux lecteurs des conseils pratiques sur la meilleure manière d'y participer.

1. eLearning: concevoir l'éducation de demain

Le domaine couvert par eLearning est vaste, couvrant un marché mondial d'entreprises représentant dix milliards d'Euros par an. L'initiative eLearning de la Commission vise à mobiliser les professionnels de l'éducation et de la culture, ainsi que les acteurs économiques et sociaux de l'Europe afin d'accélérer la transition de l'UE vers une société fondée sur la connaissance. Ses principaux objectifs sont de hâter le déploiement d'une infrastructure de qualité supérieure à un coût accessible pour les utilisateurs, d'améliorer la formation et la culture numérique et de renforcer la coopération et les liens à tous les niveaux (local, régional, national et européen) entre tous les secteurs impliqués (des écoles et des instituts de formation aux fournisseurs d'équipement, de contenus et de services). Le [Plan d'Action eLearning](#) (2001) a permis des progrès considérables dans plusieurs domaines : l'accroissement des connexions Internet dans les écoles, l'augmentation de la disponibilité de services de soutien et de ressources d'éducation sur l'Internet et l'amélioration de la culture numérique des élèves en fin de scolarité.

Qu'est-ce que eLearning ?

Les quatre lignes d'action du programme eLearning sont les suivantes:

- » **La promotion de la culture numérique.** Encourager l'acquisition des nouvelles compétences et connaissances dont nous avons tous besoin pour notre épanouissement tant personnel que professionnel et pour notre participation active dans une société de l'information.
- » **Les campus virtuels européens.** Encourager le développement de nouveaux modèles d'organisation pour les universités européennes (les campus virtuels) et pour les échanges et les partages de projets européens (mobilité virtuelle). Cette ligne d'action se fonde sur des cadres de coopération existants, comme le programme Erasmus, en leur donnant une dimension eLearning.
- » **L'eTwinning (partenariats en ligne) d'écoles et la promotion de formations d'enseignants.** Objectif : renforcer et développer la mise en réseau des écoles et actualiser les compétences professionnelles des enseignants et des formateurs dans l'usage pédagogique et coopératif des TIC.
- » **Des actions transversales pour la promotion d'eLearning dans l'UE.** Elles visent à promouvoir les meilleurs services, produits et pratiques, à diffuser des résultats et à renforcer la coopération entre toutes les parties prenantes.

Le [Portail eLearning](#) a ensuite été créé par la Direction générale de l'Éducation et de la Culture de la Commission européenne afin de promouvoir l'usage des TIC pour l'apprentissage tout au long de la vie. Il fournit à ses utilisateurs des services, ressources et renseignements ciblés dans quatre domaines clés : les écoles, l'enseignement supérieur, le monde de l'emploi et l'apprentissage tout au long de la vie. Il s'agit d'une plateforme ouverte permettant aux communautés qui s'en servent d'accéder à des informations, de partager des expériences, de faire connaître leurs projets à d'autres et de débattre d'idées.

2. Minerva

[Minerva](#) fait partie du programme d'action Socrates de la Commission européenne qui est lui-même l'un des quatre principaux composants du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (EFTLV). Visant à promouvoir des projets de coopération transnationale dans les domaines de l'apprentissage ouvert et à distance et des technologies de l'information et de la communication (TIC), il a trois objectifs essentiels:

- » Améliorer la compréhension au niveau des enseignants, des élèves, des décideurs et du public des implications de l'apprentissage ouvert et à distance et des TIC pour l'éducation
- » Garantir que l'on tient compte des considérations pédagogiques dans le développement des TIC, ainsi que dans les produits et services de l'éducation reposant sur les multimédias.
- » Faciliter l'accès à l'enseignement ouvert et à distance et diffuser les meilleures pratiques

Minerva et vous

Quels types d'activités sont soutenus par Minerva?

En gros, ils sont au nombre de quatre:

- » **Comprendre l'innovation:** améliorer la compréhension du public de l'impact des TIC sur l'organisation de l'enseignement et de l'apprentissage
- » **Concevoir:** concevoir des méthodes et des outils pour le développement d'environnements d'apprentissage novateurs.
- » **Diffusion et accès:** Promouvoir le développement de services et de systèmes pour garantir l'accès de l'éducation aux produits des multimédias et aux services liés à l'Internet.
- » **Réseaux:** créer des réseaux centrés sur des sujets comme les centres de ressources d'apprentissage, la formation des enseignants et la coopération entre les utilisateurs et les producteurs de logiciels pédagogiques.

Budget et bourses

- » Budget annuel total : 8,5 millions d'Euros
- » Bourse moyenne par année et par projet : 100 000 – 130 000 Euros.
- » Durée moyenne d'un projet : 2-3 ans
- » Les bourses sont accordées par la Commission à condition qu'un cofinancement soit fourni par une autre source
- » 35-40 projets sont sélectionnés par an.

On peut télécharger des formulaires de candidature [ici](#)

A l'époque de la mondialisation, l'éducation transnationale devient un phénomène de plus en plus courant. De plus en plus d'établissements d'études supérieures et de formation professionnelle à l'extérieur de l'UE cherchent à renforcer les liens avec leurs partenaires européens et vice versa. La Commission a créé plusieurs programmes pour soutenir ces initiatives qu'elle considère comme une mesure essentielle pour maintenir et consolider la forte tradition d'excellence académique de l'Europe. En signant la Déclaration de Bologne en 1999 (cf. chapitre 7), les ministres européens de l'Éducation ont déclaré : «La vitalité et l'efficacité de toutes les civilisations se mesurent à l'aune de leur rayonnement culturel vers les autres pays. Nous devons faire en sorte que le système européen d'enseignement supérieur exerce dans le monde entier un attrait à la hauteur de ses extraordinaires traditions culturelles et scientifiques.» Ce chapitre évalue les progrès accomplis depuis dans ce sens et fait référence à des accords bilatéraux avec des pays tiers, au programme ERASMUS MUNDUS et aux efforts récents en vue de créer un « style » européen dans le domaine de l'enseignement supérieur.

1. Une coopération bilatérale avec les pays tiers

En 2001, la Commission a publié une Communication intitulée [Le Renforcement de la coopération avec des pays tiers en matière d'enseignement supérieur](#). Elle préconisait que la Communauté s'emploie à préparer les travailleurs et les citoyens européens aux rigueurs de l'environnement mondial en «renforçant la dimension internationale de l'enseignement supérieur de manière appropriée». Cet appel, comme d'autres avant, ont été entendus et la coopération en matière d'éducation et de culture, de même qu'un dialogue interculturel accru jouent un rôle de plus en plus prééminent dans l'entretien de rapports harmonieux et fructueux entre l'UE et d'autres pays. La coopération avec les [Etats-Unis](#) et le [Canada](#) dans le domaine de l'enseignement supérieur et la formation professionnelle a commencé en 1995 avec la signature d'un accord de 5 ans avec chacun de ces pays. Ces accords ont été renouvelés depuis et, dans le cas des Etats-Unis, par exemple, ont conduit à la création de projets de consortium transatlantiques (en vue d'établir des diplômes doubles/commons) et à la mise en place de plusieurs mesures concrètes axées sur les politiques (études, séminaires, groupes de travail, exercices d'évaluation, intégration de langue et de contenu, développement de logiciels et de sites web, etc.). La coopération s'est également étendue au [Japon](#), à l'[Australie](#) et à la [Nouvelle-Zélande](#), avec des objectifs semblables. Les programmes communs, mis en place dans le cadre des accords bilatéraux, cherchent à favoriser des liens en matière d'éducation pour promouvoir le développement de cursus, ainsi que la mobilité des étudiants et des professeurs afin de renforcer la compréhension mutuelle et les liens politiques avec les partenaires de l'UE. Des initiatives telles que le diplôme double/common signifie que des étudiants sont en mesure d'acquérir un diplôme de premier cycle/licence en beaucoup moins de temps et à un coût bien moins élevé que ne l'aurait nécessité l'obtention de deux diplômes distincts.

Les liens avec d'autres pays incluent le programme Tempus qui couvre les pays de l'ancienne Union soviétique, les Balkans occidentaux et la Mongolie et qui a été étendu en 2002 aux partenaires européens de l'UE, les programmes [ALFA](#) et [Alfa](#) pour l'Amérique latine, [Asia-Link](#) et le programme [EDULINK](#) pour la région Afrique, Caraïbes et Pacifique.

2. ERASMUS MUNDUS

Créé à la suite d'une [proposition](#) de la Commission européenne en 2002, le programme ERASMUS MUNDUS est un projet de coopération et de mobilité visant à promouvoir dans le monde le centre d'excellence en matière d'éducation qu'est l'Union européenne. Ce programme sert de tremplin à l'enseignement supérieur européen dans les pays tiers et fournit des bourses financées par l'UE non seulement à des ressortissants de pays tiers étudiant en Europe mais aussi à des citoyens de l'UE étudiant dans des universités partenaires dans le monde.

Envie de participer?

Si tel est le cas, vous trouverez des renseignements plus détaillés dans la section [ERASMUS MUNDUS](#) du site Europa.

- » Si vous travaillez pour un **établissement d'enseignement supérieur** situé dans l'UE et que vous désirez en savoir plus sur les possibilités de création d'un mastère Erasmus Mundus avec d'autres établissements européens, que vous souhaitez créer un partenariat avec des établissements de pays tiers et faire une demande pour d'autres bourses Erasmus Mundus, rendez-vous sur la page [Possibilités pour les établissements d'enseignement supérieur](#) qui renferme des conseils utiles sur les types de cours éligibles dans le cadre d'ERASMUS MUNDUS.
- » Si vous êtes **titulaire d'une licence** et que vous voulez vous renseigner sur la manière de vous inscrire à un mastère Erasmus Mundus, demander une bourse Erasmus Mundus et autres détails, reportez-vous à [Possibilités pour les étudiants](#).
- » Si vous êtes un **universitaire** ou un **professionnel**, la section intitulée [Possibilités pour les universitaires](#) fournit des renseignements à jour sur les bourses d'enseignement et de recherches.
- » **D'autres organisations** désireuses de travailler avec Erasmus Mundus pour promouvoir l'enseignement supérieur européen dans le monde trouveront des renseignements sur la page [Possibilités pour les institutions autres que les établissements d'enseignement supérieur](#).

D'autres questions ? Rendez-vous à la [Foire aux questions](#). Vous trouverez [ici](#) une liste de tous les mastères ERASMUS MUNDUS.

La coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation est soutenue et/ou gérée par un ensemble d'agences et de centres éparpillés dans les Etats membres. Ils agissent dans un vaste éventail de domaines liés à la transition vers une société de la connaissance ; ils ont un rôle essentiel à jouer dans la création d'un Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie et sont indispensables pour la promotion réussie de la croissance et de l'emploi dans l'UE. Ce chapitre examine un échantillon représentatif des organismes œuvrant dans le domaine de l'éducation et de la formation européennes : le Centre de recherches pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, le Centre européen du développement de la formation professionnelle ; l'Agence exécutive «éducation, audiovisuel et culture» et l'Agence européenne chargée des besoins particuliers dans le domaine de l'éducation.

1. Le Centre de recherches pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

[Les Conclusions du 24 mai 2005 du Conseil européen sur les nouveaux indicateurs dans le domaine de l'éducation et la formation](#) préconisaient la création d'une structure cohérente d'indicateurs et de benchmarks afin de surveiller les performances et les progrès dans le domaine de l'éducation et des compétences dans l'ensemble de l'UE. Cette requête, entendue, a mené à la création du [Centre de recherches pour l'éducation et la formation tout au long de la vie](#) fondées sur les indicateurs et benchmarks (CRELL) en août 2005. Situé dans le Centre de recherches commun de la Commission européenne à Ispra, dans le nord de l'Italie, le CRELL sert de plaque tournante de l'expertise européenne en matière d'évaluation et de surveillance des systèmes d'éducation et de formation à l'aide d'indicateurs. Associant économie, économétrie, éducation, sciences sociales et statistiques, il recourt à une approche interdisciplinaire de la recherche et couvre les domaines suivants : efficacité des investissements dans le domaine de l'éducation ; éducation et formation professionnelles ; enseignants, auto-évaluation et bien-être des étudiants ; initiation à l'apprentissage ; citoyenneté active pour la démocratie ; direction des établissements scolaires ; et, enfin, enseignement supérieur. On trouvera ici le Programme de travail du Centre: [WP/JRC Work Programme 2006-07-web.doc](#).

2. Le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP)¹

Ouvert à Berlin en 1975, le [CEDEFOP](#) a été créé avec l'objectif de promouvoir le développement de l'éducation et de la formation professionnelles (EFP) dans l'Union européenne. Il a été l'une des premières agences spécialisées et décentralisées créées pour fournir un soutien scientifique et technique, ainsi qu'une expertise dans un domaine précis et promouvoir le partage des idées et des pratiques entre ses partenaires européens². La Commission considère l'EFP comme un composant essentiel du développement économique et social. En tant que tel, il est un des outils de politique les plus importants à la disposition de la Commission et des Etats membres pour la promotion de l'emploi, l'inclusion sociale et la compétitivité dans l'UE. Situé actuellement à Thessalonique, avec un bureau de liaison à Bruxelles, le Centre joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de l'Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

¹ Le CEDEFOP est une agence de la Communauté. Les agences de la Communauté sont régies par le droit public européen ; distinctes des Institutions de la Communauté (Conseil, Parlement, Commission, etc.), elles ont leur propre personnalité juridique. Elles sont créées par un acte de législation secondaire afin d'accomplir une tâche technique, scientifique ou de gestion précise dans le cadre du «premier pilier» de l'Union européenne.

² Cela inclut les gouvernements, les confédérations syndicales et les associations du patronat de l'UE.

Caractéristiques du CEDEFOP

- » Le Village européen de la formation (VEF) est un site Internet interactif fournissant des renseignements à jour sur l'éducation et la formation professionnelles en Europe.
- » Le kit Europass du CEDEFOP qui comprend un modèle de CV Europass, un passeport Europass, un complément de diplôme Europass et une mobilité Europass qui sont un excellent moyen de «traduire» vos qualifications pour les employeurs à l'étranger peuvent être téléchargés sur le site Internet [Europass](#).
- » Le site Internet CEDEFOP contient aussi des renseignements sur des [visites d'études](#) pour des spécialistes de la formation professionnelle.

3. L'Agence exécutive «éducation, audiovisuel et culture» (AEEAC)³

Depuis janvier 2006, l'AEEAC est responsable de la gestion de certains éléments des programmes de l'UE dans les domaines de l'éducation, de la culture et de l'audiovisuel, et opère sous l'égide de ses deux Directions générales «mères», la [DG de l'éducation et de la culture](#), et la [DG de la société de l'information et des médias](#). Elle gère notamment des parties des programmes Socrates, Leonardo et Erasmus Mundus, couvrant un vaste éventail de sujets dont l'Action Minerva pour la promotion de la coopération européenne dans le domaine de l'apprentissage ouvert et à distance et les Technologies de l'information et de la communication (TIC) ; le programme Lingua et [eLearning](#).

Le site Internet de l'AEEAC

Le site Internet de l'AEEAC est une mine de renseignements pratiques sur les divers projets et programmes de la Commission visant à promouvoir l'éducation et la formation européennes. On citera parmi eux :

- » Une [introduction générale des nouveaux projets de bourses 2007-2013](#) (7 millions d'Euros disponibles pour 2007-2013 rien que pour le Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie) et des appels à propositions pour les programmes EFTALV, Jeunesse et Jean Monnet.
- » Des kits de renseignements à propos du [Programme Jeunesse en Action 2007-2013](#) et du Service [volontaire européen](#).
- » Des outils et des bases de données consacrés aux programmes Socrates/Erasmus et Leonardo

4. L'Agence européenne chargée des besoins particuliers dans le domaine de l'éducation

[L'Agence européenne chargée des besoins particuliers dans le domaine de l'éducation](#) est une organisation indépendante qui a été créée par ses pays membres afin de servir de plate-forme de collaboration dans le domaine des besoins spécialisés en éducation. Elle est financée par les ministères nationaux de l'Éducation, avec le soutien complémentaire de la Commission européenne et du Parlement européen. Son principal objectif est d'améliorer la politique et la pratique de l'éducation pour les apprenants ayant des besoins particuliers en tenant compte de problèmes tels que l'égalité des chances, l'accessibilité et l'éducation inclusive tout en gérant les différences entre les contextes, les pratiques et les politiques en matière d'éducation propres à chaque pays. Toutes les [publications de l'Agence](#) sont gratuitement disponibles dans autant de langues que possible. Son site propose aussi un lien avec le [Guide d'accessibilité de l'enseignement supérieur](#) qui fournit des renseignements concernant les services de soutien aux handicapés dans dix-sept pays européens. Les [pages nationales](#) fournissent des informations clés sur les besoins particuliers en matière d'éducation dans chacun des pays membres de l'Agence.

³ Les agences exécutives sont des organisations établies en accord avec la Réglementation du Conseil (RC) n°58/2003 (JO L 11, 16.1.2003) à qui l'on confie certaines tâches en rapport avec la gestion d'un ou plusieurs programmes de la Communauté. Ces agences sont créées pour une période donnée. Elles sont situées au siège de la Commission européenne (Bruxelles ou Luxembourg).

⁴ Autriche, Belgique (communautés wallonnes et flamandes), Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Espagne, Suède, Suisse, Royaume-Uni. La Slovaquie et la Slovénie participent en tant qu'observateurs.

Comme le montrent les nombreuses initiatives évoquées dans les chapitres de ce dossier, la transition de l'Union européenne vers une économie et une société fondées sur la connaissance est déjà en bonne voie et l'UE peut encore prétendre devenir un leader mondial pour la qualité de ses systèmes d'éducation et de formation. Toutefois, l'heure n'est pas à l'autosatisfaction. Au contraire, en une époque de mondialisation grandissante, la compétition ne peut que s'intensifier. Il nous faut résister à la tentation de nous reposer sur nos lauriers et continuer à nous assurer que l'éducation et les compétences restent une priorité dans l'ensemble de l'Union européenne.

Comme on l'a vu, l'UE est un forum pour l'échange d'idées et de bonnes pratiques. Elle n'a pas de politique d'éducation commune ; elle se garde bien d'imposer quoi que ce soit. Néanmoins, une chose est sûre : on peut compter sur la Commission européenne, en partenariat avec les Etats membres, pour fournir le soutien vital dont l'UE a besoin pour devenir encore plus compétitive et qui est indispensable aux citoyens européens pour atteindre leurs objectifs.